



Commune de Doische



Commune de Viroinval



Ville de Philippeville

Place d'Armes 12

5600 Philippeville



VILLE D'ARLON
Belgique

VENTE PAR SOUMISSIONS DES COUPES DE BOIS SUR PIED

Exercice 2025 – vente P2024

Le mercredi 13 mars 2024 à 10 heures

Salle de Quarante (derrière l'Administration communale)

(Rue Martin Sandron, 114 à 5680 Doische)



DGO 3 : Agriculture, Ressources Naturelles et
Environnement
Département de la Nature et des Forêts
Cantonement de Viroinval



PROVINCE DE NAMUR

Communes de DOISCHE, VIROINVAL, ARLON et PHILIPPEVILLE

VENTE DU 13 MARS 2024

EXTRAITS DU CAHIER GENERAL DES CHARGES

La vente aura lieu conformément aux dispositions du Code forestier du 15 juillet 2008, aux charges, clauses et conditions du Cahier des charges pour les ventes des coupes de bois dans les bois et forêts des personnes morales de droit public belge autres que ceux de la Région wallonne du 07 juillet 2016.

"Article 3 : Présomption de connaissance

Par le seul fait du dépôt d'une soumission ou de la remise d'une offre, tout candidat adjudicataire reconnaît avoir pris connaissance de toutes les clauses générales et particulières du présent cahier des charges, ainsi que les clauses propres à chaque lot, et déclare y adhérer sans restriction aucune."

Article 31 : Délais d'exploitation

§2. Prorogation des délais d'exploitation (art 31 §2)

Conformément au Code forestier et à ses mesures d'exécution, les prorogations de délais d'abattage et de vidange sont de la compétence de la Direction générale de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement.

Toutefois, la prorogation n'est pas automatique ; elle est une procédure exceptionnelle. Elle pourra être accordée ou refusée.

L'acheteur qui ne pourrait terminer l'abattage, le façonnage des houppiers ou la vidange, dans les délais prévus, devra demander au Service forestier une prorogation de délai d'exploitation (abattage et vidange) en utilisant le formulaire joint en annexe au présent cahier des charges.

En tel cas, la prorogation susvisée du délai d'exploitation peut être sollicitée pour des périodes de 1, 2, 3 ou 4 trimestres consécutifs. Toutefois, la demande de prorogation ne pourra être renouvelée qu'une seule fois.

Cette demande, précisant le délai demandé, sera adressée au Chef de cantonnement du ressort du Département Nature et Forêts, au plus tard 15 jours avant l'expiration du délai normalement prévu. La décision est prise par le Directeur de centre.

Le directeur de centre notifie sa décision contenant les frais de prorogation au receveur ainsi qu'à l'acheteur. Le receveur transmet la facture à l'adjudicataire.

Du seul fait du dépassement du délai d'exploitation ou du délai de prorogation, l'acheteur s'oblige à payer les indemnités pour retard d'exploitation conformément à l'article 16.

§3 : Montants des indemnités de prorogation des délais d'exploitation (art 31 §3)

§ 3.1.: Indemnité d'abattage

Le calcul de l'indemnité d'abattage due au propriétaire pour retard d'exploitation débute à l'expiration du délai d'exploitation précisé au cahier des charges (article 31 §1). L'indemnité est proportionnelle à la valeur des bois non coupés à l'expiration de ce délai, sur base du prix moyen du lot (prix atteint lors de la vente, frais non compris, divisé par le volume du lot). Le taux est fixé à 1 % par trimestre de prorogation commencé. Le paiement de l'indemnité d'abattage sera effectué **anticipativement** au début de la période de prorogation.

Toute prorogation de délai entraîne l'indemnité d'abattage visée à l'alinéa précédent, calculée sur la valeur arrêtée au moment de la requête initiale.

Cette indemnité d'abattage est indivisible par trimestre et son montant minimal est de 12,50 € par requête et par lot. Pour les bois abattus mais non vidangés aux échéances prévues à l'article 31 §1,

l'indemnité de vidange prévue à l'article 31§3.2 s'ajoute à cette indemnité d'abattage pour les surfaces concernées.

Au-delà d'une année de retard par rapport à l'expiration du délai initial d'abattage, les taux sont majorés de 100 %. Il ne peut être accordé que deux années de prolongation sauf instruction contraire notifiée par l'Administration centrale en fonction de circonstances exceptionnelles.

Dans le cas des ventes qui ont lieu entre le 1er janvier et le 30 juin, il ne peut être accordé qu'une seule année de prorogation.

Dans le cas de vente avec mesurage après abattage (m³ abattus), les taux sont à appliquer à la valeur estimée; rectification pouvant être faite si la différence de valeur après abattage excède 10 %.

Dans le cas de l'application de l'article 87 du Code forestier, l'indemnité liée à l'ultime délai de 2 mois sera de 8 % si au moins un an de prorogation de délai d'exploitation a déjà été octroyé.

§ 3.2.: *Indemnité de vidange*

Si à l'expiration du délai d'exploitation précisé au cahier des charges (article 31§1), il reste des bois abattus mais non vidangés¹, il sera dû par l'acheteur une indemnité de vidange fixée à 370 €/ha et par année de retard. Le paiement de l'indemnité de vidange sera effectué anticipativement au début de chaque année et toute année commencée sera due intégralement.

Sur le parterre des mises à blanc et des zones à régénérer par plantation ou par voie naturelle, cette indemnité de vidange sera réclamée à partir de la première année et la surface à prendre en compte est celle de la partie de la coupe à régénérer, occupée par les bois non vidangés.

Dans les autres situations (éclaircies, bois débusqués des mises à blanc), cette indemnité ne sera réclamée qu'à partir du début de la seconde année suivant l'expiration du délai et la surface à prendre en compte est celle de la coupe d'éclaircie.

Article 6 : Objet de la vente

§2. Reprise des chablis et des bois scolytés

Dans les coupes adjugées, lorsque le chef de cantonnement le décide, l'adjudicataire sera contraint de reprendre les bois chablis et scolytés jusqu'à concurrence de 10 % du volume total conformément aux dispositions de l'article 24 des clauses générales et jusqu'à la décharge d'exploitation prévue à l'article 32 des clauses générales.

Article 31 : Délais d'exploitation

...

Sauf dans les mises à blanc, le chef de cantonnement pourra suspendre tout abattage ou vidange des arbres, feuillus ou résineux, pendant la période du 1^{er} mai au 15 août, dans les lots où du dommage pourrait être causé à la végétation forestière. La durée de cette suspension sera notifiée par écrit et prolongera dans le cas des peuplements résineux, d'une période équivalente les délais fixés pour lesdits travaux.

CLAUSES PARTICULIERES

pour la vente des coupes de l'ordinaire 2025

Article 1 : Mode de vente

En application de l'article 4 du Cahier général des charges, la vente sera faite **soumissions cachetées uniquement**.

Les lots retirés ou invendus seront, sans publicité nouvelle et aux mêmes clauses et conditions, remis en adjudication par soumissions cachetées en une séance publique qui aura lieu à l'Administration communale de Doische, le 27 mars 2024 à 10h.

¹ Vidange des bois: toute opération de débardage ou de transport, réalisée sur le parterre de la coupe et en-dehors de celle-ci pour extraire les bois de la forêt.

Article 2 : Dépôt des soumissions

Les soumissions dont question à l'article 1 des présentes clauses particulières sont à adresser, sous pli recommandé, à Monsieur le Bourgmestre rue Martin Sandron, 114 à 5680 Doische, lesquelles devront parvenir au plus tard le mercredi 13 mars 2024 à 9h ou être remises en mains propres du président de la vente avant le début de la séance qui se tiendra à 10h.

Attention les soumissions par fax ne sont pas autorisées.

Les soumissions seront rédigées selon le modèle repris en annexe (une par lot).

En cas d'envoi par la poste, les soumissions seront placées sous enveloppes fermées: l'une extérieure portera la mention "M. le Bourgmestre / ou Président de l'Etablissement public" suivie de l'adresse du bureau, l'autre, intérieure, portera la mention "Soumission pour la vente de bois du (date) à (lieu) pour le lot (numéro)".

Toute soumission incomplète ou comportant une des restrictions quelconques sera écartée d'office.

Toute soumission dont le paiement n'est pas effectué au comptant (cfr art. 19 des clauses générales) ou à laquelle ne sera pas jointe une promesse de caution bancaire sera d'office déclarée nulle (cfr art. 17 des clauses générales).

Les offres seront faites par lots séparés uniquement, sauf groupement de lots sur un même parterre de la coupe ou exception prévue à l'article 5 des clauses générales. La promesse d'engagement à émettre une caution bancaire doit couvrir un montant égal au total des soumissions remises.

Si les adjudicataires étaient en état de faillite, la commune requérante jouirait du droit de rétention établi par l'article 1570 de la loi du 18 avril 1854.

Article 3 :

Les délais d'abattage et de vidange sont fixés au 31 décembre 2025 sauf autres dispositions prévues au catalogue.

Article 4 : Conditions d'exploitation

Sans préjudice d'autres dispositions mentionnées dans les clauses générales, les adjudicataires sont tenus de respecter les remarques figurant au bas de chaque lot.

Article 5 : Restrictions d'accès prévues dans le cahier des charges de location de chasse.

La circulation en forêt sera interdite aux personnes travaillant en forêt (exploitants, bûcherons, débardeurs, voituriers,...) les veilles et journées de chasse organisées.

Article 6:

Le vendeur ne peut être reconnu pour responsable des dégâts et accidents occasionnés lors des abattages et débardages et bordure d'une ligne électrique ou d'une conduite. Il rappelle aux acheteurs qu'ils sont tenus de prévenir la société distributrice lorsqu'ils exploitent une coupe dans le voisinage d'une ligne électrique ou d'une conduite.

Article 7:

Au cours de l'exploitation, les adjudicataires auront à se conformer aux indications qui leur seraient données sur place par le Service forestier en vue de la conservation de la propriété boisée.

Article 8:

Lorsque les bois sont lotis ou numérotés individuellement, les numéros du lot et du bois doivent être obligatoirement frappés sur le bois et sur la souche correspondante.

Article 9:

Les témoins doivent rester visibles après l'exploitation.

Article 10:

Sont réservés tous les arbres qui ne sont pas marqués au corps de l'empreinte du marteau royal ainsi que les houppiers lorsque cela est précisé au catalogue pour chaque lot (avec recoupe à la mi-circonférence).

Article 11:

Les bois de moins de 20 cm de circonférence à 1,50m du sol ne figurent pas au catalogue. Ils doivent cependant être coupés lorsqu'ils sont marqués au corps de l'empreinte du marteau royal. Les bois secs non marqués ne peuvent être coupés. Ils sont réservés d'office.

Article 12:

Il est formellement interdit d'abandonner des détritiques sur la coupe (bidons, bouteille, papiers,...)

Article 13:

Le relevé détaillé des circonférences et hauteurs de cubage peut être obtenu auprès des titulaires des triages, ainsi qu'un plan détaillé des coupes.

Les rendez vous avec les titulaires de situation des coupes seront pris au moins 24h à l'avance.

Article 14:

Le RAVEL peut être utilisé pour les exploitations forestières uniquement pour le chargement des grumiers.

L'autorisation d'accès sera demandée à la Commune concernée.

Au terme de chaque journée de travail, la piste doit être nettoyée de toute trace d'exploitation.

Article 15: TVA

La commune de VIROINVAL : TVA de 6%

La commune de DOISCHE : TVA de 2%

La commune de ARLON : TVA 2%

La commune de PHILIPPEVILLE : TVA de 2%

Article 16 :

Les bois vendus sur les communes de VIROINVAL, ARLON et de PHILIPPEVILLE bénéficient de la certification PEFC.

Il est spécialement rappelé que le nouveau cahier des charges prévoit :

Article 13:

Les promesses de caution bancaire peuvent être fournies par tranches de montants différents sur papier **original** uniquement, conformément au modèle B repris en annexe du présent cahier des charges. Le total des tranches de promesses de caution bancaire devra garantir la totalité des offres au fur et à mesure du déroulement de la vente. En cas de montant global insuffisant, des tranches de promesse de caution bancaire supplémentaires devront être déposées auprès du Receveur ou du représentant du propriétaire avant de passer à la mise en adjudication du lot ou groupe de lots suivant sous peine de remise en vente du lot conformément à l'article 18 du présent cahier des charges.

Article 16: La caution bancaire (somme de 20 % du montant total (prix principal augmenté des frais et de la TVA), avec un plafond fixé à 6 000,00 €.) couvre:

- **la réparation des dégâts** quelconques causés par l'exploitation, en conformité à l'article 45 des clauses générales jusqu'à réception de la décharge d'exploitation telle qu'organisée à l'article 32 (clauses générales) ;
- **le paiement des indemnités de prorogation** des délais d'exploitation qui n'a pas été effectué, pour autant que cette indemnité ait été facturée à l'exploitant par le Receveur ;
- **le paiement des coûts d'exploitation** résultant de l'application de l'article 33, alinéa 1^{er} des clauses générales

Article 19: paiement comptant

Le montant total du paiement au comptant couvre le prix principal, les frais et la TVA. Une somme supplémentaire, correspondant à 20% du montant total (prix principal augmenté des frais et de la TVA) et plafonnée à 6 000,00 €, est également payée (par un chèque certifié ou une carte bancaire), séance tenante, à titre de **garantie**.

Dans le cas de vente de bois de chauffage, si la quantité cumulée des lots achetés est inférieure à 35 m³ par ménage, le candidat acheteur présentera une caution physique conformément à l'article 12 des clauses générales **et** le paiement pourra s'effectuer soit:

- **séance tenante**, sous réserve de l'approbation définitive du propriétaire, par:
 1. la remise d'un chèque bancaire certifié par une banque belge ou d'un pays limitrophe,
 2. un moyen de paiement via carte bancaire pour autant que le Receveur dispose de ce mode de paiement
 3. en numéraire pour autant que le Receveur marque son accord.
- **dans les 10 jours** calendrier de la vente, par un paiement (virement bancaire ou numéraire) dûment réceptionné par le Receveur de l'Administration venderesse.

Article 23:

Aux échéances, libération de la tranche de cautionnement correspondant.

Article 30:

Après chaque absence ou interruption de plus de 15 jours calendrier sur la coupe, l'acheteur est tenu d'avertir à nouveau, au plus tard la veille, le responsable du triage de la reprise de l'exploitation.

Article 31:

Le paiement de l'indemnité d'abattage sera effectué **anticipativement** au début de la période de prorogation.

Le paiement de l'indemnité de vidange sera effectué **anticipativement** au début de chaque année et toute année commencée sera due intégralement.

Les frais de vente s'élèvent à 3%

SOUSSION : Modèle général
selon l'article 5 du cahier général des charges

Vente de bois du (date)	
A (lieu)	
Propriétaire	
Je soussigné, nommé ci-après adjudicataire :	
NOM	PRENOM :
ADRESSE	
.....	
TEL.....	GSM.....
(REPRESENTE PAR))	
Je déclare offrir pour le lot n° de la vente susvisée	
la somme de €,	
soit en toutes lettres : € hors frais et TVA.	
<input type="checkbox"/> Je déclare être assujetti à la TVA sous le n° <input type="checkbox"/> Je déclare ne pas être assujetti à la TVA	
Dans ce cas où je serais déclaré adjudicataire :	
<input type="checkbox"/> soit je joins la promesse d'engagement à émettre une caution bancaire visée à l'article 13 du cahier des charges ; <input type="checkbox"/> soit je paie immédiatement au comptant , séance tenante, par :	
<input type="checkbox"/> la remise d'un chèque bancaire certifié par une banque belge ou une banque d'un pays limitrophe ; <input type="checkbox"/> un moyen de paiement par carte bancaire, pour autant que le Receveur régional / Directeur financier communal dispose de ce mode de paiement.	
Si j'opte pour le paiement au comptant , je dépose, séance tenante au moyen d'un chèque certifié ou d'une carte bancaire (si le Receveur régional / Directeur financier communal dispose de ce mode de paiement), une somme supplémentaire correspondant à 20 % du montant total (prix principal augmenté des frais et de la TVA) et plafonnée à 6.000,00 €, à titre de garantie, selon les modalités des articles 19, § 1 ^{er} et 45 du cahier des charges.	

Je déclare avoir une parfaite connaissance des conditions du cahier des charges (clauses générales et particulières) et m'y soumettre.

Fait à, le

L'adjudicataire

(signature)

Note

UNE soumission par LOT (sauf groupement de lots sur un même parterre de coupe conformément à l'article 5).

Au cas où l'adjudicataire est une société, la soumission doit renseigner également le nom de la personne physique représentant la société.

SOUSSION : Modèle pour lot < 35 m3
selon les articles 5 et 19, § 2, du cahier général des charges

Vente de bois du (date)	
A (lieu)	
Propriétaire	
Je soussigné, nommé ci-après adjudicataire :	
NOM PRENOM :	
ADRESSE	
.....	
TEL..... GSM.....	
(REPRESENTE PAR	
Je déclare offrir pour le lot n° de la vente susvisée	
la somme de €,	
soit en toutes lettres : € hors frais et TVA.	
<input type="checkbox"/> Je déclare être assujetti à la TVA sous le n° <input type="checkbox"/> Je déclare ne pas être assujetti à la TVA	
Dans ce cas où je serais déclaré adjudicataire :	
✓ je présente comme caution physique :	
NOM PRENOM :	
ADRESSE	
.....	
TEL..... GSM.....	
PROFESSION :	
✓ ET je paie selon les modalités de l'article 19, § 2, du cahier des charges :	
<input type="checkbox"/> soit immédiatement au comptant , séance tenante, par :	
<input type="checkbox"/> la remise d'un chèque bancaire certifié par une banque belge ou une banque d'un pays limitrophe ;	
<input type="checkbox"/> un moyen de paiement par carte bancaire, pour autant que le Receveur régional / Directeur financier communal dispose de ce mode de paiement ;	
<input type="checkbox"/> en numéraire, pour autant que le Receveur régional / Directeur financier communal marque son accord ;	
<input type="checkbox"/> soit dans les dix jours calendrier de la vente, par un virement bancaire / numéraire (*) dûment réceptionné par le Receveur régional / Directeur financier communal de l'Administration vendeuse.	
(*) : Biffer la mention inutile	

Nous soussignés déclarons avoir parfaite connaissance des conditions du cahier des charges (clauses générales et particulières) et nous y soumettons.

Fait à, le

L'adjudicataire

La caution physique

(signature)

(signature)

Note

UNE soumission par LOT (sauf groupement de lots sur un même parterre de coupe conformément à l'article 5).
Au cas où l'adjudicataire est une société, la soumission renseignera en outre le nom de la personne physique représentant la société.

PROMESSE D'ENGAGEMENT A EMETTRE UNE CAUTION BANCAIRE (Modèle A)
selon l'article 15 du cahier général des charges

En tête de la banque

Vente de bois du <i>(date)</i>	
A <i>(lieu)</i>	
Propriétaire	
Par la présente, l'organisme de cautionnement <i>(nom et adresse de l'organisme de cautionnement)</i> s'engage à se porter caution solidaire, d'ordre et pour compte de <i>(nom et prénom du soumissionnaire)</i> domicilié à <i>(adresse)</i> à concurrence d'un montant total et maximum de € soit <i>(en toutes lettres)</i> euros, laquelle somme couvre le montant total de l'achat, y compris les frais et la TVA, en faveur du propriétaire, et ceci, pour autant que le soumissionnaire susvisé soit déclaré adjudicataire lors de la vente renseignée ci-dessus.	

Il est entendu qu'une partie de la caution à émettre, correspondant à 20% du montant total (prix principal augmenté des frais et de la TVA) et plafonnée à 6.000,00 EUR, sera maintenue conformément aux articles 16 et 45 du cahier des charges jusqu'à la délivrance de la décharge d'exploitation du dernier lot acquis auprès d'un même cantonnement, et si nécessaire, jusqu'au paiement de l'indemnité pour prorogation de délai d'exploitation.

La Banque renoncera à tout bénéfice de discussion et le cas échéant de division de même qu'au gage que pourraient constituer les produits acquis.

La Banque s'engage à émettre cette caution bancaire dans les quinze jours calendrier de la demande qui lui en sera faite, pour autant que cette demande parvienne à la Banque avant l'échéance du présent engagement, soit le *(date de la vente + 4 mois)*

Le présent engagement prendra fin :

- soit par l'émission de la caution précitée, en utilisation partielle ou totale de la présente promesse;
- soit contre restitution de l'original de la présente promesse;
- soit contre remise d'une attestation de non-utilisation, établie par le bénéficiaire selon le modèle en annexe;
- et en tout cas au plus tard le *(date de la vente + 4 mois)*

Pour être valable, le présent engagement doit être revêtu, en original, des signatures de l'organisme de cautionnement (sous forme électronique ou mécanique)

Fait à, le

L'organisme de cautionnement

(signature)

PROMESSE D'ENGAGEMENT A EMETTRE UNE CAUTION BANCAIRE (Modèle B)
selon l'article 15 du cahier général des charges

En tête de la banque

Par la présente, l'organisme de cautionnement (*nom et adresse de l'organisme de cautionnement*)
.....
.....
.....
s'engage à se porter caution solidaire, d'ordre et pour compte de (*nom et prénom du soumissionnaire*)
.....
domicilié à (*adresse*)
.....
.....
à concurrence d'un montant total et maximum de €
soit (*en toutes lettres*) euros,
laquelle somme couvre le montant total de l'achat, y compris les frais et la TVA,
en faveur de (*) , propriétaire des bois,
et ceci pour autant que le soumissionnaire susvisé soit déclaré adjudicataire lors de la vente des coupes qui se
tiendra
le (*date*) (**)
à (*lieu*) (**)

(*) : à compléter par le Receveur régional / Directeur financier communal ou le représentant du propriétaire
(**) : à compléter par le Président de la vente

Il est entendu qu'une partie de la caution à émettre, correspondant à 20% du montant total (prix principal augmenté des frais et de la TVA) et plafonnée à 6.000,00 EUR, sera maintenue conformément aux articles 16 et 45 du cahier des charges jusqu'à la délivrance de la décharge d'exploitation du dernier lot acquis auprès d'un même propriétaire et si nécessaire, jusqu'au paiement de l'indemnité pour prorogation de délai d'exploitation.

La Banque renoncera à tout bénéfice de discussion et le cas échéant de division de même qu'au gage que pourraient constituer les produits acquis.

La Banque s'engage à émettre cette caution bancaire dans les quinze jours calendrier de la demande qui lui en sera faite, pour autant que cette demande parvienne à la Banque dans un délai de 4 mois maximum à dater de la vente et au plus tard avant l'échéance finale du présent engagement, soit le

Le présent engagement prendra fin :

- soit par l'émission de la caution précitée, en utilisation partielle ou totale de la présente promesse;
- soit contre restitution de l'original de la présente promesse;
- soit contre remise d'une attestation de non-utilisation, établie par le bénéficiaire selon le modèle en annexe;
- soit à l'issue du délai de 4 mois à dater de la vente telle que précisée dans l'attestation d'utilisation;
- et en tout cas au plus tard le

Pour être valable, le présent engagement doit être revêtu, en original, des signatures de l'organisme de cautionnement (sous forme électronique ou mécanique)

Fait à, le

L'organisme de cautionnement

(signature)

+ Annexe : attestation d'utilisation ou de non-utilisation totale ou partielle de la promesse de caution bancaire.

ATTESTATION D'UTILISATION OU DE NON UTILISATION TOTALE OU PARTIELLE
DE LA PROMESSE DE CAUTION BANCAIRE
selon l'article 15 du cahier général des charges

<p>Je soussigné, Receveur régional / Directeur financier communal ou représentant du propriétaire :</p> <p>déclare par la présente que la promesse de caution bancaire d'un montant total de :euros</p> <p>délivrée par (<i>organisme de cautionnement</i>)</p> <p>afin de garantir au profit de la Région wallonne l'offre de (<i>soumissionnaire</i>)</p> <p>lors de la vente de bois du (<i>date</i>) à (<i>lieu</i>)</p> <p><input type="checkbox"/> a été utilisée à concurrence d'un montant de € soit (<i>en toutes lettres</i>) euros frais et TVA compris</p> <p><input type="checkbox"/> n'a pas été utilisée</p>

Fait à, le

Le Receveur régional / Directeur financier communal

Le représentant du propriétaire

(signature)

(signature)

CAUTION BANCAIRE DEFINITIVE
selon l'article 16 du cahier général des charges

A Monsieur le Receveur régional / Directeur financier communal

Monsieur le Receveur régional / Directeur financier communal,

Par la présente, l'organisme de cautionnement (*nom et adresse de l'organisme de cautionnement*)
.....
.....
.....
a l'honneur de vous informer qu'il se porte caution solidaire, d'ordre et pour compte de (*nom et prénom du soumissionnaire*)
.....
domicilié à (*adresse*)
.....
.....
à concurrence d'un montant total et maximum de€ (1)
soit (*en toutes lettres*)euros,
laquelle somme garantit le paiement des coupes de bois sur le cantonnement de
.....
dont il a été déclaré adjudicataire pour le prix de €, frais et TVA compris,
lors de la vente qui s'est tenue
le (*date*)
à (*lieu*)

(1) : total des sommes dues par l'adjudicataire à un même propriétaire dans un même cantonnement, en ce compris les frais et la TVA

Il est entendu que le paiement devra s'effectuer selon le calendrier établi comme suit :

..... € le au plus tard
..... € le
..... € le

Tout appel à la caution devra nous parvenir dans les 45 jours suivant chaque échéance, par lettre recommandée à la poste. Passé ce délai, la garantie sera automatiquement réduite à concurrence du montant échu, sauf pour la tranche portant sur la dernière échéance dont la totalité ou une partie sera maintenue conformément aux articles 16 et 45 du cahier des charges, jusqu'à la réception de la décharge d'exploitation telle qu'organisée à l'article 32.

L'article 45 du cahier des charges prévoit également qu'une somme de euros (2) sera maintenue, à titre de caution pour la réparation de dégâts éventuels survenus sur la (les) coupe(s), le paiement des indemnités de prorogation des délais d'exploitation et les frais pour non exploitation, jusqu'à réception de la décharge d'exploitation, prévue à l'article 32 du cahier des charges, de tous les lots dont question et nous notifiée par l'agent forestier du ressort et si nécessaire, jusqu'au paiement de l'indemnité pour prorogation de délai d'exploitation.

(2) 20 % de la somme mentionnée ci-dessus en (1), plafonné à 6.000,00 €

Le soussigné renonce à tout bénéfice de discussion et le cas échéant de division, de même qu'au gage que pourraient constituer les produits acquis.

Veuillez agréer, Monsieur le Receveur régional / Directeur financier communal, nos salutations distinguées.

Fait à, le

L'organisme de cautionnement

(signature)

PROCES-VERBAL D'ETAT DES LIEUX AVANT EXPLOITATION
selon l'article 29 du cahier général des charges

Date	
Heure	
Je soussigné, responsable du triage :	
NOM	PRENOM :
GRADE	
(ACCOMPAGNE PAR	
En présence de :	
NOM	PRENOM :
ADRESSE	
.....	
TEL.....	GSM.....
NE LE	A
En sa qualité de :	
<input type="checkbox"/> adjudicataire du lot décrit ci-dessous	
<input type="checkbox"/> représentant dûment mandaté de l'adjudicataire et porteur d'une procuration	
Nous avons procédé au constat de l'état des lieux dans les compartiments n°.....	
de la forêt de	
située dans le cantonnement de	
sur le triage de	
qui constituent le lot n° de la vente du	
adjudgé à	
Nous y avons fait ce jour, les constatations suivantes :	
1. Etat des chemins empierrés et annexes	
2. Etat des chemins de terre et coupe-feu	
3. Etat du sol dans de la coupe (détail par compartiment)	
4. Etat des arbres réservés et éventuellement des arbres de place, notamment blessures au tronc ou aux racines	
5. Etat des cours d'eau et des berges	
6. Remarques diverses	

En foi de quoi avons rédigé le présent constat, et avons remis le permis d'exploiter n°.....

Fait à, le, en double exemplaire.

L'adjudicataire ou son représentant

Le responsable du triage

(signature)

(signature)

REM : Le cas échéant, le formulaire de demande de dérogation pour le franchissement des cours d'eau, muni de son annexe préalablement complétée par les services compétents, est joint en annexe au présent procès-verbal.

PROCURATION POUR L'ETABLISSEMENT DE L'ETAT DES LIEUX
AVANT OU APRES EXPLOITATION
selon l'article 29 du cahier général des charges

Je soussigné, adjudicataire :

NOM PRENOM :

ADRESSE

TEL GSM

N° DE TVA

En ma qualité de :

administrateur-délégué de l'entreprise

gérant de l'entreprise

entrepreneur indépendant

Je déclare que :

NOM PRENOM :

ADRESSE

TEL GSM

me représente valablement pour l'établissement de l'état des lieux des coupes de bois :

avant exploitation

après exploitation

sur tout le territoire wallon, pendant la période du au

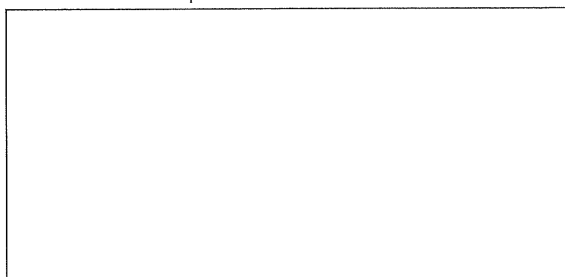
pour le lot de la vente du à

Fait à, le

L'adjudicataire,

(signature)

Cachet de l'entreprise :



DEMANDE DE PROROGATION DES DELAIS D'EXPLOITATION
selon l'article 31, §2 du cahier général des charges

Document à remettre à l'agent des forêts responsable du triage

<p>Je soussigné, adjudicataire du lot identifié ci-après :</p> <p>NOM PRENOM :</p> <p>ADRESSE</p> <p>.....</p> <p>TEL GSM.....</p> <p>FAX</p> <p>(REPRESENTANT L'ENTREPRISE</p>
<p>Je demande une prorogation relative aux compartiments n°.....</p> <p>de la forêt de</p> <p>située dans le cantonnement de</p> <p>sur le triage de</p> <p>qui constituent le lot n° de la vente du</p> <p>qui a été adjugé pour un prix total, hors frais, de :€</p>
<p>Nature de la coupe :</p> <p>Permis d'exploiter délivré le :</p> <p>Echéance du délai d'exploitation initial :</p> <p>Volume initial de la coupe :m³</p> <p>Volume restant sur pied :m³</p> <p>Le cas échéant, surface non vidangée à la fin du délai initial: ha</p>
<p>Je sollicite :</p> <p><input type="checkbox"/> une première prorogation <input type="checkbox"/> du délai d'abattage</p> <p><input type="checkbox"/> une seconde prorogation <input type="checkbox"/> du délai de vidange</p> <p>Pour une durée de :</p> <p><input type="checkbox"/> 1 trimestre <input type="checkbox"/> 2 trimestres <input type="checkbox"/> 3 trimestres <input type="checkbox"/> 4 trimestres</p>

Pour rappel, le calcul de l'indemnité d'abattage débute à l'expiration du délai d'abattage précisé au cahier des charges. L'indemnité est proportionnelle à la valeur des bois non coupés à l'expiration de ce délai, sur base du prix moyen du lot (à savoir le prix atteint lors de la vente, frais non compris, divisé par le volume du lot). Le taux est fixé à 1 % par trimestre de prorogation commencé, avec un minimum de 12,50 €. Le paiement de l'indemnité doit être effectué anticipativement au début de la prorogation. La prorogation ne sera effective que lorsque la preuve de paiement des indemnités sera fournie au Chef de Cantonement, par l'adjudicataire ou par le Receveur régional / Directeur financier communal. Entre-temps, le permis d'exploiter est suspendu, sans report possible au delà du délai légal. Chaque prorogation peut être sollicitée pour des périodes de 1, 2, 3 ou 4 trimestres consécutifs, mais la prorogation ne pourra être renouvelée qu'une seule fois. Pour la 2^e année de prorogation, le taux est fixé à 2 % par trimestre. Pour les bois abattus mais non vidangés, une indemnité de vidange de 370,00 € par hectare et par année de retard s'ajoute à l'indemnité d'abattage.

Fait à, le

L'adjudicataire,

La présente demande de prorogation est confirmée au (date)
 refusée

Motivation :

Fait à, le

Le Directeur,

CALCUL DES INDEMNITES

Abattage Rappel du prix total de la vente, hors frais (*) : €
 Date de fin d'abattage :
 = Nombre de trimestres : x (*) x 1%
 + x (*) x 2% = €

Vidange Rappel surface non vidangée (**): ha
 Date de fin de vidange :
 = Nombre d'années : x (**) x 370,00 € = €

Total = €

o Transmis au Chef de cantonnement

Avis favorable / défavorable

Motivation :

Date L'Agent des Forêts

o Transmis au Directeur

Pour information : l'exploitation du lot est terminée.

Date Le Chef de Cantonnement



o Transmis au Directeur

Avis favorable / défavorable pour la prorogation du délai d'abattage
 Avis favorable / défavorable pour la prorogation du délai de vidange

Motivation :

Date Le Chef de Cantonnement

o Transmis au Chef de cantonnement

L'abattage / la vidange / l'exploitation du lot est terminée.
 L'état des lieux après exploitation a été / n'a pas été réalisé
 (si réalisé, le joindre en annexe).

Date L'Agent des Forêts



o Transmis au responsable du triage

Pour information et demande de suivi de la prorogation

Date Le Chef de Cantonnement



o Décision du Directeur

La demande de prorogation est confirmée au
 refusée

Motivation :

Date Le Directeur

o Notification par le Chef de cantonnement

Décision envoyée à l'adjudicataire et au Receveur régional /
 Directeur financier communal

Date Le Chef de Cantonnement



o Transmis au Chef de cantonnement

Pour information et notification de la décision à l'adjudicataire
 et au Receveur régional / Directeur financier communal, par
 copie de l'original

Date Le Directeur



PROCES-VERBAL D'ETAT DES LIEUX APRES EXPLOITATION
selon l'article 32 du cahier général des charges

Date	
Heure	
Je soussigné, responsable du triage :	
NOM	PRENOM :
GRADE	
(ACCOMPAGNE PAR))	
En présence de :	
NOM	PRENOM :
ADRESSE	
.....	
TEL.....	GSM.....
NE LE	A
En sa qualité de :	
<input type="checkbox"/> adjudicataire du lot décrit ci-dessous	
<input type="checkbox"/> représentant dûment mandaté de l'adjudicataire et porteur d'une procuration	
Nous avons procédé au constat de l'état des lieux dans les compartiments n°.....	
de la forêt de	
située dans le cantonnement de	
sur le triage de	
qui constitue le lot n° de la vente du	
adjudgé à	
Nous y avons fait ce jour, les constatations suivantes :	
1. <i>Etat des chemins empierrés et annexes</i>	
2. <i>Etat des chemins de terre et coupe-feu</i>	
3. <i>Etat du sol dans de la coupe (détail par compartiment)</i>	
4. <i>Etat des arbres réservés et éventuellement des arbres de place, notamment blessures au tronc ou aux racines</i>	
5. <i>Etat des cours d'eau et des berges</i>	
6. <i>Remarques diverses</i>	
Les travaux d'exploitation et de vidange et de remise en état éventuelle du parterre de la coupe ont été réalisés conformément au cahier des charges :	
<input type="checkbox"/> OUI → La présente vaut dès lors comme décharge d'exploitation.	
<input type="checkbox"/> NON	

En foi de quoi avons rédigé le présent constat.

Fait à, le, en double exemplaire.

L'adjudicataire ou son représentant

Le responsable du triage, pour le Chef de cantonnement

(signature)

(signature)

DECHARGE D'EXPLOITATION D'OFFICE
selon l'article 32 du cahier général des charges

Date	
Heure	
<p>Je soussigné, chef de cantonnement à</p> <p>NOM PRENOM :</p> <p>GRADE</p> <p>accorde la décharge d'exploitation sans visite des lieux à :</p> <p>NOM PRENOM :</p> <p>ADRESSE</p> <p>.....</p> <p>TEL..... GSM.....</p> <p>NE LE A</p> <p>en sa qualité d'adjudicataire du lot décrit ci-dessous.</p>	
<p>La présente décharge d'exploitation concerne les compartiments n°.....</p> <p>de la forêt de</p> <p>située dans le cantonnement de</p> <p>sur le triage de</p> <p>qui constituait le lot n° de la vente du</p> <p>adjudgé à</p>	

Fait à, le, en double exemplaire.

Le chef de cantonnement

(signature)

LOT 1

Cantonnement VIROINVAL

Propriété DOISCHE CNE

INFORMATIONS : BUCHET Jean-Claude, 0479/863725,
4,2600 Ha; 930 bois; cube moyen : 103 dm³; circ moyenne : 40 cm; 96 m3 grumes
Comp/Pa : 127/39

Lieu(x) - dit(s)

Fond bois - cpe 11

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 1		EPICEA		EPICEA					
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION					
Qualité	Type	NORMAL		SCOLYTE SEC RX					
Type		NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	177		-		-		-	
35	11,0	339	26 m ³	17	1,071 m ³	-	-	-	-
45	14,5	223		20		-		-	
55	17,5	93	47 m ³	14	5,364 m ³	-	-	-	-
65	20,5	25	7,580 m ³	6	1,740 m ³	-	-	-	-
75	24,0	4		6		-		-	
85	27,0	4	3,864 m ³	2	3,604 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		865	84 m ³	65	12 m ³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-	-	-	-	-

721/2024/3136/2/1 Tri 002

Remarques éventuelles pour le lot 1

- Eclaircie
- Débardage sur cloisonnements existants
- Aucune prorogation des délais d'exploitation ne sera octroyée

LOT 2

Cantonement VIROINVAL

Propriété DOISCHE CNE

INFORMATIONS : VICENZI Henry, 0479/86.37.25, 0479/86.37.25

5,0400 Ha; 594 bois; cube moyen : 785 dm³; circ moyenne : 93 cm; 466 m³ grumes

Comp/Pa : 150/22, 151/22, 151/27, 151/28

Lieu(x) - dit(s)

Taille madame - cpe 3, Nernier - cpe 3

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 2		EPICEA AMELIORATION NORMAL NORMAL		EPICEA AMELIORATION SEC NORMAL		EPICEA DEFINITIVE NORMAL NORMAL		EPICEA DEFINITIVE SEC NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
55	17,5	11	2,368 m ³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	34	11 m ³	1	0,312 m ³	7	2,184 m ³	-	-
75	24,0	93		2		16		-	
85	27,0	87	91 m ³	1	1,439 m ³	39	29 m ³	-	-
95	30,0	56		2		33		1	
105	33,5	16		4		49		1	
115	36,5	7	67 m ³	3	9,087 m ³	38	119 m ³	2	4,148 m ³
125	40,0	3		4		25		-	
135	43,0	3		3		14		-	
145	46,0	-	9,609 m ³	1	13 m ³	9	80 m ³	-	-
155	49,5	-		1		4		-	
165	52,5	-		-	2,439 m ³	1	13 m ³	-	-
Totaux Gr.		310	181 m ³	22	26 m ³	235	243 m ³	4	4,148 m ³
Houp./tail.			-		-		-		-

721/2024/3136/2/2 Tri 001

LOT 2		GRANDIS AMELIORATION NORMAL NORMAL		PIN SYLVESTRE AMELIORATION NORMAL NORMAL		PIN SYLVESTRE DEFINITIVE NORMAL NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
55	17,5	-	-	1	0,178 m ³	-	-	-	-
65	20,5	-	-	1	0,270 m ³	1	0,264 m ³	-	-
75	24,0	-		6		2		-	
85	27,0	-		7	5,878 m ³	2	1,728 m ³	-	-
95	30,0	-		1		-		-	
105	33,5	-		-		-		-	
115	36,5	-		-	0,672 m ³	-		-	
125	40,0	1		-		-		-	
135	43,0	-		-		-		-	
145	46,0	1	3,385 m ³	-		-		-	
Totaux Gr.		2	3,385 m ³	16	6,998 m ³	5	1,992 m ³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

721/2024/3136/2/2 Tri 001

Remarques éventuelles pour le lot 2

- Exploitations de la MAB sur lit de branches
- Attention particulière aux feuillus

LOT 3

Cantonnement VIROINVAL

Propriété DOISCHE CNE

INFORMATIONS : DELFOSSE Guy, 060/39.96.27, 0477 78 15 0598,9534 Ha; 890 bois; cube moyen : 578 dm³; circ moyenne : 90 cm; 515 m³ grumes

Comp/Pa : 260/20, 261/20, 262/28, 263/28

Lieu(x) - dit(s)

Bois de St Hubert - cpe 7, Montagne de la Carrière - cpe 7, Bois du Fir ou Bois St George - cpe 15

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 3		PIN SYLVESTRE		PIN NOIR					
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION					
Qualité	Type	NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
35	11,0	-	-	13	0,637 m ³	-	-	-	-
45	14,5	-		56		-		-	
55	17,5	1	0,148 m ³	65	15 m ³	-	-	-	-
65	20,5	5	1,060 m ³	70	16 m ³	-	-	-	-
75	24,0	13		80		-		-	
85	27,0	32	17 m ³	82	60 m ³	-	-	-	-
95	30,0	48		86		-		-	
105	33,5	53		71		-		-	
115	36,5	37	103 m ³	69	165 m ³	-	-	-	-
125	40,0	20		44		-		-	
135	43,0	7		23		-		-	
145	46,0	1	33 m ³	7	90 m ³	-	-	-	-
155	49,5	-		3		-		-	
165	52,5	1		1		-		-	
175	55,5	-	1,939 m ³	2	11 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		218	156 m ³	672	358 m ³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

721/2024/3136/2/3 Tri 004

Remarques éventuelles pour le lot 3

- Préservation des feuillus lors de l'abattage et du débardage
- NATURA 2000 : abattage interdit en avril-mai-juin

LOT 4

Cantonnement VIROINVAL

Propriété DOISCHE CNE

INFORMATIONS : FRANCOIS Robert, 082/68.89.34, 0477 78 1544

32,1000 Ha; 7112 bois; cube moyen : 229 dm³; circ moyenne : 59 cm; 1629 m³ grumes

Comp/Pa : 113/25

Lieu(x) - dit(s)

Bois des cloches - cpe 7

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 4		PIN SYLVESTRE		PIN SYLVESTRE					
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION					
Qualité	Type	NORMAL		SEC					
		NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
35	11,0	144	8,208 m ³	13	0,741 m ³	-	-	-	-
45	14,5	913		52		-	-	-	-
55	17,5	1 609	377 m ³	62	16 m ³	-	-	-	-
65	20,5	1 568	405 m ³	94	24 m ³	-	-	-	-
75	24,0	1 041		78		-	-	-	-
85	27,0	398	588 m ³	43	51 m ³	-	-	-	-
95	30,0	112		15		-	-	-	-
105	33,5	19		3		-	-	-	-
115	36,5	5	95 m ³	-	12 m ³	-	-	-	-
125	40,0	1	1,232 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		5 810	1 474 m ³	360	104 m ³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-	-	-	-	-

721/2024/3136/2/4 Tri 003

LOT 4		FEUILLUS DIVERS							
Espèce	Coupe	AMELIORATION							
Qualité	Type	NORMAL							
		NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	435		-		-		-	
35	11,0	288	21 m ³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	129		-		-		-	
55	17,5	55	18 m ³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	15	3,240 m ³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	15		-		-		-	
85	27,0	3		-		-		-	
95	30,0	-	6,252 m ³	-	-	-	-	-	-
105	33,5	1		-		-		-	
115	36,5	-	0,730 m ³	-	-	-	-	-	-
125	40,0	-		-		-		-	
135	43,0	1	1,368 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		942	51 m ³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-	-	-	-	-

721/2024/3136/2/4 Tri 003

Remarques éventuelles pour le lot 4

- Exploitation par les cloisonnements et layons uniquement
- NATURA 2000 : abattage interdit en avril-mai-juin

LOT 101

Cantonnement VIROINVAL



Propriété VIROINVAL CNE

INFORMATIONS : COLPE Sébastien, 0479/865.797,
7,4297 Ha; 353 bois; cube moyen : 851 dm³; circ moyenne : 98 cm; 300 m3 grumes
Comp/Pa : 218/73

Lieu(x) - dit(s)

TROIS FONTAINES - cpe 15

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 101		EPICEA AMELIORATION NORMAL NORMAL		EPICEA AMELIORATION SEC NORMAL		DOUGLAS AMELIORATION NORMAL NORMAL		DOUGLAS AMELIORATION SEC NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
55	17,5	2	0,428 m ³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	5	1,600 m ³	-	-	7	1,890 m ³	-	-
75	24,0	26		2		8		1	
85	27,0	55	44 m ³	3	2,633 m ³	20	14 m ³	1	0,916 m ³
95	30,0	51		2		29		-	
105	33,5	34		1		26		1	
115	36,5	17	94 m ³	-	2,511 m ³	11	57 m ³	3	4,386 m ³
125	40,0	4		1		21		1	
135	43,0	-		1		13		-	
145	46,0	-	5,844 m ³	-	3,128 m ³	4	60 m ³	1	3,374 m ³
155	49,5	1	2,439 m ³	-	-	1	2,261 m ³	-	-
Totaux Gr.		195	148 m ³	10	8,272 m ³	140	135 m ³	8	8,676 m ³
Houp./tail.			-		-		-		-

721/2024/3531/2/101 Tri 011

Remarques éventuelles pour le lot 101

- Exploitation sur lits de branches
- Billonnage obligatoire pour préserver le peuplement

LOT 102

Cantonement VIROINVAL



Propriété VIROINVAL CNE

INFORMATIONS : COLPE Sébastien, 0479/865.797,

0,9856 Ha; 328 bois; cube moyen : 1593 dm³; circ moyenne : 128 cm; 523 m3 grumes

Comp/Pa : 219/71

Lieu(x) - dit(s)

TAILLE BAIMONT - cpe 15

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 102		EPICEA		EPICEA		EPICEA		SITKA	
Espèce	Coupe	DEFINITIVE		DEFINITIVE		DEFINITIVE		DEFINITIVE	
Qualité	Qualité	NORMAL		BORDURE		SEC		NORMAL	
Type	Type	NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
75	24,0	4		-		1		-	
85	27,0	4	4,120 m ³	-	-	1	0,997 m ³	-	-
95	30,0	6		1		-		-	
105	33,5	32		4		3		-	
115	36,5	39	82 m ³	5	10 m ³	2	5,103 m ³	-	-
125	40,0	64		8		-		1	
135	43,0	40		10		2		2	
145	46,0	23	210 m ³	10	48 m ³	1	5,311 m ³	2	8,997 m ³
155	49,5	22		7		-		-	
165	52,5	10		4		-		-	
175	55,5	2	89 m ³	4	39 m ³	-	-	-	-
185	59,0	1	3,590 m ³	2	6,934 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		247	389 m ³	55	104 m ³	10	11 m ³	5	8,997 m ³
Houp./tail.			-		-		-		-

721/2024/3531/2/102 Tri 011

LOT 102		GRANDIS							
Espèce	Coupe	DEFINITIVE							
Qualité	Qualité	NORMAL							
Type	Type	NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
55	17,5	1	0,180 m ³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	1	0,271 m ³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	1		-		-		-	
85	27,0	1	0,917 m ³	-	-	-	-	-	-
95	30,0	-		-		-		-	
105	33,5	3		-		-		-	
115	36,5	2	5,033 m ³	-	-	-	-	-	-
125	40,0	-		-		-		-	
135	43,0	2	3,360 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		11	9,761 m ³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

721/2024/3531/2/102 Tri 011

Remarques éventuelles pour le lot 102

- Exploitation sur lits de branches
- MAB sur 0,98ha
- Les bois cerclés à la couleur sont réservés

LOT 103

Cantonnement VIROINVAL



Propriété VIROINVAL CNE

INFORMATIONS : COLPE Sébastien, 0479/865.797,

0,5444 Ha; 364 bois; cube moyen : 673 dm³; circ moyenne : 89 cm; 245 m3 grumes

Comp/Pa : 240/70

Lieu(x) - dit(s)

BOIS D'HONDE - cpe 3

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 103		EPICEA DEFINITIVE NORMAL NORMAL		EPICEA DEFINITIVE BORDURE NORMAL		EPICEA DEFINITIVE SCOLYTE SEC RX NORMAL			
Espèce	Coupe	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
Qualité	Type								
Circ.	Diam.								
55	17,5	5	1,135 m ³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	36	12 m ³	-	-	2	0,640 m ³	-	-
75	24,0	84		3		11		-	
85	27,0	69	78 m ³	3	2,799 m ³	7	8,783 m ³	-	-
95	30,0	55		10		2		-	
105	33,5	30		9		2		-	
115	36,5	1	72 m ³	10	25 m ³	1	4,555 m ³	-	-
125	40,0	-		6		-		-	
135	43,0	-		7		-		-	
145	46,0	-	-	4	25 m ³	-	-	-	-
155	49,5	-		6		-		-	
165	52,5	-	-	1	15 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		280	163 m ³	59	68 m ³	25	14 m ³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

721/2024/3531/2/103 Tri 011

Remarques éventuelles pour le lot 103

- Exploitation sur lits de branches
- MAB sur 0,54ha

LOT 104

Cantonement VIROINVAL



Propriété VIROINVAL CNE

INFORMATIONS : DONNAY Jérémi, 060/31.02.93, 0470/224764

14,3900 Ha; 1401 bois; cube moyen : 681 dm³; circ moyenne : 87 cm; 953 m³ grumes

Comp/Pa : 154/91, 155/91, 156/91, 158/91

Lieu(x) - dit(s)

BOIS DU MAIRE - cpe 15, MEAUFONTAINE - cpe 15, TETE MATHY - cpe 10, BOIS PIRSON - cpe 15

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 104		EPICEA		EPICEA		EPICEA		EPICEA	
Espèce		AMELIORATION		AMELIORATION		DEFINITIVE		DEFINITIVE	
Coupe		NORMAL		SEC		NORMAL		BORDURE	
Qualité		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Type		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
45	14,5	32		-		-		-	
55	17,5	101	27 m ³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	207	67 m ³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	234		-		-		-	
85	27,0	184	215 m ³	-	-	4	2,316 m ³	-	-
95	30,0	138		1		11		-	
105	33,5	92		-		8		-	
115	36,5	42	249 m ³	-	0,755 m ³	16	35 m ³	1	1,114 m ³
125	40,0	15		-		14		-	
135	43,0	7		-		10		-	
145	46,0	2	38 m ³	-	-	8	54 m ³	-	-
155	49,5	1		-		1		1	
165	52,5	-		-		-		-	
175	55,5	-	2,439 m ³	-	-	-	2,396 m ³	-	2,086 m ³
185	59,0	-	-	-	-	1	3,467 m ³	1	3,393 m ³
Totaux Gr.		1 055	598 m ³	1	0,755 m ³	73	97 m ³	3	6,593 m ³
Houp./tail.			-		-		-		-

721/2024/3531/2/104 Tri 007

LOT 104

Cantonnement VIROINVAL



Propriété VIROINVAL CNE

LOT 104		EPICEA		SITKA		SITKA		DOUGLAS	
Espèce	Coupe	DEFINITIVE		DEFINITIVE		DEFINITIVE		AMELIORATION	
Qualité	Type	SCOLYTE SEC RX		NORMAL		SEC		NORMAL	
Type		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
65	20,5	-	-	6	1,584 m ³	-	-	-	-
75	24,0	1		12		1		-	
85	27,0	-	0,430 m ³	20	15 m ³	3	1,894 m ³	-	-
95	30,0	2		26		2		1	
105	33,5	3		36		2		-	
115	36,5	3	7,722 m ³	25	79 m ³	-	3,162 m ³	-	0,712 m ³
125	40,0	1		23		-		-	
135	43,0	1		13		-		-	
145	46,0	-	2,813 m ³	6	64 m ³	-	-	-	-
155	49,5	-		4		-		-	
165	52,5	-		-		-		-	
175	55,5	-	-	2	14 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		11	11 m ³	173	174 m ³	8	5,056 m ³	1	0,712 m ³
Houp./tail.			-		-		-		-

721/2024/3531/2/104 Tri 007

LOT 104		PIN SYLVESTRE		MELEZE					
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION					
Qualité	Type	NORMAL		NORMAL					
Type		NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
65	20,5	1	0,264 m ³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	2		1		-		-	
85	27,0	9	5,342 m ³	2	1,352 m ³	-	-	-	-
95	30,0	14		7		-		-	
105	33,5	15		8		-		-	
115	36,5	9	32 m ³	4	16 m ³	-	-	-	-
125	40,0	1		2		-		-	
135	43,0	1	2,836 m ³	-	2,698 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		52	40 m ³	24	20 m ³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

721/2024/3531/2/104 Tri 007

Remarques éventuelles pour le lot 104

- Pour la partie amélioration, exploitation sur cloisonnements existants et billonnage obligatoire (préservation du peuplement)
- MAB : exploitation sur lits de branches

LOT 105

Cantonement VIROINVAL



Propriété VIROINVAL CNE

INFORMATIONS : DONNAY Jérém, 060/31.02.93, 0470/224764

1,7200 Ha; 981 bois; cube moyen : 81 dm³; circ moyenne : 37 cm; 80 m3 grumes

Comp/Pa : 155/91, 156/91

Lieu(x) - dit(s)

BOIS DU MAIRE - cpe 15, MEAUFONTAINE - cpe 15

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 105		EPICEA							
Espèce	Coupe	AMELIORATION							
Qualité	Type	NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	252		-		-		-	
35	11,0	442	29 m ³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	159		-		-		-	
55	17,5	93	38 m ³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	22	6,644 m ³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	11		-		-		-	
85	27,0	2	5,596 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		981	79 m ³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

721/2024/3531/2/105 Tri 007

Remarques éventuelles pour le lot 105

- Exploitation sur cloisonnements existants
- Aucune prorogation de délais d'exploitation ne sera accordée (raison culturelle)

LOT 106

Cantonnement VIROINVAL



Propriété VIROINVAL CNE

INFORMATIONS : BUCHET Didier, 060/39.13.35, 0477 78 15 02

3,3300 Ha; 492 bois; cube moyen : 1034 dm³; circ moyenne : 106 cm; 509 m³ grumes

Comp/Pa : 306/70, 322/91

Lieu(x) - dit(s)

CHETIFMONT - cpe 7, TAILLE DE LA PLANE - cpe 13

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 106		EPICEA		EPICEA		EPICEA		EPICEA	
Espèce		AMELIORATION		DEFINITIVE		DEFINITIVE		CHABLIS	
Coupe		NORMAL		NORMAL		DERACINE		DERACINE	
Qualité		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Type		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
65	20,5	-	-	3	0,960 m ³	-	-	-	-
75	24,0	-	-	22	-	-	-	-	-
85	27,0	-	-	78	55 m ³	2	1,158 m ³	-	-
95	30,0	1	-	100	-	-	-	-	-
105	33,5	2	-	109	-	-	-	-	-
115	36,5	4	7,417 m ³	72	264 m ³	1	1,167 m ³	-	-
125	40,0	10	-	33	-	-	-	-	-
135	43,0	12	-	14	-	-	1	-	-
145	46,0	8	51 m ³	2	74 m ³	-	-	-	1,586 m ³
155	49,5	4	-	-	-	-	-	-	-
165	52,5	8	-	-	-	-	-	-	-
175	55,5	3	42 m ³	1	3,023 m ³	-	-	-	-
185	59,0	1	-	-	-	-	-	-	-
195	62,0	-	3,639 m ³	-	-	-	-	-	-
205	65,0	1	4,397 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		54	108 m ³	434	397 m ³	3	2,325 m ³	1	1,586 m ³
Houp./tail.			-		-		-		-

721/2024/3531/2/106 Tri 010

Remarques éventuelles pour le lot 106

- Dans la MAB exploitation sur lits de branches

LOT 107

Cantonement VIROINVAL



Propriété VIROINVAL CNE

INFORMATIONS : BUCHET Didier, 060/39.13.35, 0477 78 15 02
 6,3400 Ha; 707 bois; cube moyen : 993 dm³; circ moyenne : 106 cm; 702 m3 grumes
 Comp/Pa : 307/91, 308/91, 310/78, 313/91, 323/72

Lieu(x) - dit(s)

AGAISSES - cpe 11, FRANC-BOIS - cpe 7, TOUR DE L HEEZ - cpe 15, RY DE NOYE - cpe 12, A L'NOYÉ - cpe 12

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 107		DOUGLAS		GRANDIS		GRANDIS		GRANDIS	
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION		DEFINITIVE	
Qualité	Qualité	NORMAL		NORMAL		SEC		NORMAL	
Type	Type	NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
45	14,5	1		-		-		-	
55	17,5	2	0,465 m ³	-		-		-	
65	20,5	6	1,626 m ³	10	2,680 m ³	2	0,536 m ³	-	
75	24,0	5		10		1		3	
85	27,0	8	6,184 m ³	6	6,950 m ³	3	1,955 m ³	3	2,739 m ³
95	30,0	11		14		13		2	
105	33,5	6		9		8		9	
115	36,5	7	21 m ³	3	22 m ³	9	27 m ³	10	21 m ³
125	40,0	4		6		9		12	
135	43,0	2		5		4		10	
145	46,0	6	21 m ³	1	19 m ³	1	21 m ³	6	46 m ³
155	49,5	4		1		3		3	
165	52,5	4		-		1		1	
175	55,5	4	31 m ³	-	2,255 m ³	1	12 m ³	1	12 m ³
185	59,0	-		-		-		-	
195	62,0	3	11 m ³	-		-		-	
205	65,0	1		-		-		-	
215	68,5	-		-		-		-	
225	71,5	2	13 m ³	-		-		-	
Totaux Gr.		76	105 m ³	65	53 m ³	55	62 m ³	60	82 m ³
Houp./tail.			-		-		-		-

721/2024/3531/2/107 Tri 010

LOT 107

Cantonnement VIROINVAL



Propriété VIROINVAL CNE

LOT 107		GRANDIS		PIN SYLVESTRE		PIN SYLVESTRE		PIN SYLVESTRE	
Espèce	Coupe	DEFINITIVE		AMELIORATION		AMELIORATION		DEFINITIVE	
Qualité	Type	SEC		NORMAL		SEC		NORMAL	
Type		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
45	14,5	1		-		-		-	
55	17,5	6	1,155 m ³	-		-		-	
65	20,5	13	3,484 m ³	1	0,264 m ³	-		1	0,271 m ³
75	24,0	22		5		-		-	
85	27,0	26	22 m ³	12	7,650 m ³	-		-	
95	30,0	31		23		-		-	
105	33,5	34		16		-		-	
115	36,5	23	80 m ³	20	48 m ³	-		-	
125	40,0	9		3		-		-	
135	43,0	17		3		-		-	
145	46,0	6	53 m ³	1	9,906 m ³	-		-	
155	49,5	1		-		1		-	
165	52,5	1	4,803 m ³	-		-	2,054 m ³	-	
Totaux Gr.		190	164 m ³	84	66 m ³	1	2,054 m ³	1	0,271 m ³
Houp./tail.			-		-		-		-

721/2024/3531/2/107 Tri 010

LOT 107		MELEZE DU JAPON					
Espèce	Coupe	AMELIORATION					
Qualité	Type	NORMAL					
Type		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
75	24,0	8		-		-	
85	27,0	13	9,131 m ³	-		-	
95	30,0	39		-		-	
105	33,5	40		-		-	
115	36,5	30	90 m ³	-		-	
125	40,0	26		-		-	
135	43,0	12		-		-	
145	46,0	5	62 m ³	-		-	
155	49,5	-		-		-	
165	52,5	1		-		-	
175	55,5	-	2,455 m ³	-		-	
185	59,0	1	2,991 m ³	-		-	
Totaux Gr.		175	167 m ³	-		-	
Houp./tail.			-		-		-

721/2024/3531/2/107 Tri 010

Remarques éventuelles pour le lot 107

- Dans la MAB de Grandis (AG) les bois marqués à la couleur ne font pas partie du lot

LOT 108

Cantonement VIROINVAL



Propriété VIROINVAL CNE

INFORMATIONS : BUCHET Didier, 060/39.13.35, 0477 78 15 02

4,7655 Ha; 901 bois; cube moyen : 164 dm³; circ moyenne : 48 cm; 148 m³ grumes
Comp/Pa : 42/5, 307/91, 313/75

Lieu(x) - dit(s)

AGAISSES - cpe 11, TOUR DE L HEEZ - cpe 15

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 108		DOUGLAS AMELIORATION NORMAL NORMAL		GRANDIS AMELIORATION NORMAL NORMAL		PIN SYLVESTRE AMELIORATION NORMAL NORMAL		MELEZE D'EUROPE AMELIORATION NORMAL NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	111		-		-		-	
35	11,0	201	12 m ³	18	1,116 m ³	-	-	9	0,486 m ³
45	14,5	112		20		-		15	
55	17,5	74	22 m ³	22	6,096 m ³	-	-	16	4,240 m ³
65	20,5	31	7,851 m ³	5	1,340 m ³	3	0,774 m ³	25	6,475 m ³
75	24,0	10		-		8		9	
85	27,0	6	6,511 m ³	6	3,180 m ³	14	9,718 m ³	2	4,218 m ³
95	30,0	4		5		11		2	
105	33,5	-		5		3		-	
115	36,5	-	2,632 m ³	4	13 m ³	3	12 m ³	-	1,286 m ³
125	40,0	-		3		2		-	
135	43,0	-		3		-		-	
145	46,0	-	-	4	17 m ³	-	2,406 m ³	-	-
155	49,5	-		-		-		-	
165	52,5	-	-	1	2,548 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		549	51 m ³	96	44 m ³	44	25 m ³	78	17 m ³
Houp./tail.			-		-		-		-

721/2024/3531/2/108 Tri 010

LOT 108		ERABLE AMELIORATION NORMAL NORMAL		BOULEAU AMELIORATION NORMAL NORMAL		FEUILLUS DIVERS AMELIORATION NORMAL NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	1		7		-		-	
35	11,0	10	0,593 m ³	21	1,372 m ³	39	2,106 m ³	-	-
45	14,5	10		16		26		-	
55	17,5	1	1,320 m ³	1	2,010 m ³	2	2,976 m ³	-	-
Totaux Gr.		22	1,913 m ³	45	3,382 m ³	67	5,082 m ³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

721/2024/3531/2/108 Tri 010

LOT 109

Cantonnement VIROINVAL



Propriété VIROINVAL CNE

INFORMATIONS : DARVILLE Quentin, 081/320902, 0475/901489

15,9000 Ha; 2633 bois; cube moyen : 291 dm³; circ moyenne : 61 cm; 766 m3 grumes

Comp/Pa : 207/70, 208/70

Lieu(x) - dit(s)

ROSIERE DU CURE - cpe 7, FOND DE BIEVAUX - cpe 7

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 109		EPICEA AMELIORATION		EPICEA AMELIORATION SEC					
Espèce	Coupe	Qualité	Type						
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
35	11,0	52	3,952 m ³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	434		-		-		-	
55	17,5	907	254 m ³	-		-		-	
65	20,5	696	223 m ³	6	1,920 m ³	-		-	
75	24,0	348		5		-		-	
85	27,0	109	217 m ³	10	8,105 m ³	-		-	
95	30,0	39		1		-		-	
105	33,5	19		1		-		-	
115	36,5	2	51 m ³	-	1,742 m ³	-		-	
125	40,0	3		-		-		-	
135	43,0	1	5,956 m ³	-		-		-	
Totaux Gr.		2 610	755 m ³	23	12 m ³	-		-	
Houp./tail.			-			-		-	

721/2024/3531/2/109 Tri 009

Remarques éventuelles pour le lot 109

- Exploitation sur cloisonnements existants

LOT 110

Cantonnement VIROINVAL



Propriété VIROINVAL CNE

INFORMATIONS : DARVILLE Quentin, 081/320902, 0475/901489

5,4631 Ha; 1643 bois; cube moyen : 121 dm³; circ moyenne : 42 cm; 199 m3 grumes
Comp/Pa : 207/79, 208/70, 209/34

Lieu(x) - dit(s)

ROSIERE DU CURE - cpe 7, FOND DE BIEVAUX - cpe 7, SAINT ANTOINE - cpe 7

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 110		EPICEA		PECTINE		MELEZE			
Espèce		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION			
Coupe		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Qualité		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Type		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	248		-		41		-	
35	11,0	370	28 m ³	-	-	120	7,423 m ³	-	-
45	14,5	261		-		157		-	
55	17,5	94	52 m ³	-	-	121	36 m ³	-	-
65	20,5	24	7,470 m ³	2	0,640 m ³	53	13 m ³	-	-
75	24,0	20		4		17		-	
85	27,0	10	14 m ³	4	4,120 m ³	4	7,697 m ³	-	-
95	30,0	5		2		-		-	
105	33,5	1		1		-		-	
115	36,5	-	4,696 m ³	3	5,968 m ³	-	-	-	-
125	40,0	-		2		-		-	
135	43,0	-		2		-		-	
145	46,0	-	-	2	10 m ³	-	-	-	-
155	49,5	-	-	1	2,396 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		1 033	106 m ³	23	23 m ³	513	64 m ³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

721/2024/3531/2/110 Tri 009

LOT 110		FEUILLUS DIVERS							
Espèce		AMELIORATION							
Coupe		NORMAL							
Qualité		NORMAL							
Type		NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	36		-		-		-	
35	11,0	27	2,358 m ³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	7		-		-		-	
55	17,5	1	0,933 m ³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	2	0,514 m ³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	1	0,347 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		74	4,152 m ³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

721/2024/3531/2/110 Tri 009

Remarques éventuelles pour le lot 110

- Exploitation sur cloisonnements existants
- Pour les Mélèzes, il s'agit en partie de la création de nouveaux cloisonnements

LOT 111

Cantonnement VIROINVAL



Propriété VIROINVAL CNE

INFORMATIONS : DARVILLE Quentin, 081/320902, 0475/901489

1,5171 Ha; 519 bois; cube moyen : 1975 dm³; circ moyenne : 137 cm; 1025 m3 grumes

Comp/Pa : 207/78

Lieu(x) - dit(s)

ROSIERE DU CURE - cpe 7

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 111		EPICEA		EPICEA		SITKA		SITKA	
Espèce	Coupe	DEFINITIVE		DEFINITIVE		DEFINITIVE		DEFINITIVE	
Qualité	Type	NORMAL		BORDURE		NORMAL		BORDURE	
Type		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
75	24,0	-		-		4		-	
85	27,0	2	1,182 m ³	-	-	16	12 m ³	1	0,613 m ³
95	30,0	-		-		25		2	
105	33,5	4		-		20		1	
115	36,5	17	24 m ³	1	1,187 m ³	40	89 m ³	2	5,019 m ³
125	40,0	26		3		52		5	
135	43,0	23		2		52		4	
145	46,0	20	122 m ³	4	17 m ³	40	256 m ³	5	25 m ³
155	49,5	9		2		36		5	
165	52,5	8		4		17		-	
175	55,5	3	56 m ³	1	20 m ³	18	200 m ³	3	23 m ³
185	59,0	8		4		11		1	
195	62,0	1	34 m ³	1	19 m ³	5	62 m ³	1	7,936 m ³
205	65,0	1		3		2		1	
215	68,5	-		-		1		-	
225	71,5	-		-		-		-	
235	75,0	-		-		-		-	
245	78,0	-	4,525 m ³	-	14 m ³	-	14 m ³	-	4,517 m ³
255	81,0	-	-	-	-	2	13 m ³	-	-
Totaux Gr.		122	242 m ³	25	71 m ³	341	646 m ³	31	66 m ³
Houp./tail.			-		-		-		-

721/2024/3531/2/111 Tri 009

Remarques éventuelles pour le lot 111

- Exploitation sur lits de branches
- Attention aux semis lors de l'exploitation

LOT 112

Cantonnement VIROINVAL



Propriété VIROINVAL CNE

INFORMATIONS : DARVILLE Quentin, 081/320902, 0475/901489

2,0721 Ha; 187 bois; cube moyen : 1888 dm³; circ moyenne : 140 cm; 353 m3 grumes

Comp/Pa : 212/61, 212/68

Lieu(x) - dit(s)

LES CLORYS - cpe 11

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 112		EPICEA DEFINITIVE NORMAL NORMAL		GRANDIS DEFINITIVE NORMAL NORMAL		GRANDIS DEFINITIVE SEC NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
65	20,5	-	-	1	0,259 m ³	-	-	-	-
75	24,0	1		-		-		-	
85	27,0	3	2,256 m ³	-	-	-	-	-	-
95	30,0	5		1		2		-	
105	33,5	12		1		1		-	
115	36,5	13	32 m ³	9	12 m ³	7	10 m ³	-	-
125	40,0	15		5		6		-	
135	43,0	14		4		3		-	
145	46,0	9	67 m ³	2	18 m ³	7	27 m ³	-	-
155	49,5	5		10		7		-	
165	52,5	3		6		8		-	
175	55,5	-	21 m ³	5	51 m ³	3	43 m ³	-	-
185	59,0	1		5		1		-	
195	62,0	-	3,639 m ³	1	19 m ³	2	9,686 m ³	-	-
205	65,0	-		3		3		-	
215	68,5	-		1		-		-	
225	71,5	-		-		-		-	
235	75,0	-		-		-		-	
245	78,0	-	-	1	20 m ³	-	11 m ³	-	-
255	81,0	-	-	1	6,217 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		81	126 m ³	56	126 m ³	50	101 m ³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

721/2024/3531/2/112 Tri 009

Remarques éventuelles pour le lot 112

- Exploitation sur lits de branches
- Attention aux semis lors de l'exploitation

LOT 113

Cantonnement VIROINVAL



Propriété VIROINVAL CNE

INFORMATIONS : DARVILLE Quentin, 081/320902, 0475/9014891,9000 Ha; 207 bois; cube moyen : 607 dm³; circ moyenne : 83 cm; 126 m3 grumes

Comp/Pa : 332/91

Lieu(x) - dit(s)

MARIE-FONTAINE - cpe 3

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 113		EPICEA		DOUGLAS					
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION					
Qualité	Type	NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
55	17,5	10	2,210 m ³	4	0,720 m ³	-	-	-	-
65	20,5	38	12 m ³	1	0,270 m ³	-	-	-	-
75	24,0	45		1		-	-	-	-
85	27,0	43	46 m ³	2	1,443 m ³	-	-	-	-
95	30,0	22		-		-	-	-	-
105	33,5	25		-		-	-	-	-
115	36,5	9	53 m ³	-	-	-	-	-	-
125	40,0	7	10 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		199	123 m ³	8	2,433 m ³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-	-	-	-	-

721/2024/3531/2/113 Tri 009

Remarques éventuelles pour le lot 113

- Exploitation sur cloisonnements existants

LOT 114

Cantonement VIROINVAL



Propriété VIROINVAL CNE

INFORMATIONS : MAURENNE Nicolas, 0470/64.51.93,

3,3652 Ha; 1060 bois; cube moyen : 106 dm³; circ moyenne : 41 cm; 112 m³ grumes

Comp/Pa : 106/70, 107/91

Lieu(x) - dit(s)

PETITES PARTS - cpe 7, PASTEURI - cpe 7

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 114		EPICEA		DOUGLAS		PIN SYLVESTRE		MELEZE	
Espèce		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION	
Coupe		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Qualité		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Type		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	260		7		-		7	
35	11,0	300	20 m ³	26	1,400 m ³	-	-	9	0,674 m ³
45	14,5	162		17		-		11	
55	17,5	77	31 m ³	14	3,942 m ³	-	-	9	2,658 m ³
65	20,5	29	8,085 m ³	13	3,354 m ³	10	2,680 m ³	8	2,096 m ³
75	24,0	7		4		14		4	
85	27,0	2	3,861 m ³	2	2,530 m ³	9	9,883 m ³	5	3,921 m ³
95	30,0	-		1		8		2	
105	33,5	-		-		2		-	
115	36,5	-	-	-	0,658 m ³	2	9,034 m ³	-	1,318 m ³
125	40,0	-	-	1	1,355 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		837	63 m ³	85	13 m ³	45	22 m ³	55	11 m ³
Houp./tail.			-		-		-		-

721/2024/3531/2/114 Tri 008

LOT 114		MELEZE							
Espèce		AMELIORATION							
Coupe		BORDURE							
Qualité		NORMAL							
Type		NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
135	43,0	1	1,579 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		1	1,579 m ³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

721/2024/3531/2/114 Tri 008

LOT 114		FEUILLUS DIVERS							
Espèce		AMELIORATION							
Coupe		NORMAL							
Qualité		NORMAL							
Type		NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	10		-		-		-	
35	11,0	17	1,053 m ³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	6		-		-		-	
55	17,5	4	1,168 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		37	2,221 m ³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

721/2024/3531/2/114 Tri 008

LOT 114

Cantonement VIROINVAL



Propriété VIROINVAL CNE

Remarques éventuelles pour le lot 114

- Le lot comporte une 1ère éclaircie sur 1ha avec ouverture de cloisonnements

LOT 115

Cantonnement VIROINVAL



Propriété VIROINVAL CNE

INFORMATIONS : MAURENNE Nicolas, 0470/64.51.93,

6,0291 Ha; 818 bois; cube moyen : 1164 dm³; circ moyenne : 109 cm; 952 m3 grumes

Comp/Pa : 106/71, 107/70, 108/71, 109/70, 109/71

Lieu(x) - dit(s)

PETITES PARTS - cpe 7, PASTEURI - cpe 7, CROIX DU MAIRE - cpe 7, BELLE AIRE DE FAUDE - cpe 7

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 115		EPICEA AMELIORATION		EPICEA AMELIORATION BORDURE		EPICEA DEFINITIVE		EPICEA DEFINITIVE BORDURE	
Espèce	Coupe	NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Qualité	Type	NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
55	17,5	2	0,322 m ³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	13	3,780 m ³	-	-	11	3,290 m ³	-	-
75	24,0	43		-		20		-	
85	27,0	89	73 m ³	-	-	35	30 m ³	-	-
95	30,0	73		-		45		-	
105	33,5	41		3		78		-	
115	36,5	28	133 m ³	3	6,627 m ³	84	213 m ³	-	-
125	40,0	15		-		57		1	
135	43,0	4		2		51		-	
145	46,0	1	31 m ³	1	5,693 m ³	39	256 m ³	-	1,461 m ³
155	49,5	2		-		36		1	
165	52,5	-		-		6		1	
175	55,5	-	5,060 m ³	-	-	4	119 m ³	2	12 m ³
185	59,0	-		-		5		1	
195	62,0	-		-		2	26 m ³	-	3,590 m ³
205	65,0	-		-		1		2	
215	68,5	-		-		-		-	
225	71,5	-		-		-	4,397 m ³	1	14 m ³
Totaux Gr.		311	246 m ³	9	12 m ³	474	652 m ³	9	31 m ³
Houp./tail.			-		-		-		-

721/2024/3531/2/115 Tri 008

LOT 115		DOUGLAS		PIN SYLVESTRE					
Espèce		AMELIORATION		AMELIORATION					
Coupe		NORMAL		NORMAL					
Qualité		NORMAL		NORMAL					
Type		NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
55	17,5	2	0,360 m ³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	1	0,268 m ³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	1		1		-		-	
85	27,0	1	0,906 m ³	2	1,424 m ³	-	-	-	-
95	30,0	1		4		-		-	
105	33,5	-		-		-		-	
115	36,5	-	0,709 m ³	-	2,716 m ³	-	-	-	-
125	40,0	-		-		-		-	
135	43,0	1		-		-		-	
145	46,0	-	1,689 m ³	-	-	-	-	-	-
155	49,5	-		-		-		-	
165	52,5	1	2,554 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		8	6,486 m ³	7	4,140 m ³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

721/2024/3531/2/115 Tri 008

Remarques éventuelles pour le lot 115

- Mises à blancs sur 1ha35 réparties en 3 zones avec exploitation sur lits de branches + présence obligatoire du forestier (tourbières à préserver)
- Les engins à chenilles interdits dans les éclaircies (risque très élevé de dégâts aux racines)
- Exploitation interdite du 01/04 au 30/06 dans les éclaircies (sève)

LOT 116

Cantonement VIROINVAL



Propriété VIROINVAL CNE

INFORMATIONS : COLOT Mathieu, 0470/21.67.97, 0470/21.67.97

4,6800 Ha; 773 bois; cube moyen : 1616 dm³; circ moyenne : 128 cm; 1250 m3 grumes

Comp/Pa : 439/70, 439/91

Lieu(x) - dit(s)

BOULY BREDOIRES - cpe 15

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 116		EPICEA DEFINITIVE NORMAL NORMAL		EPICEA DEFINITIVE BORDURE NORMAL		EPICEA DEFINITIVE SCOLYTE SEC RX NORMAL		EPICEA DEFINITIVE DERACINE NORMAL	
Espèce	Coupe	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
75	24,0	9		-		-		-	
85	27,0	17	14 m ³	-		-		-	
95	30,0	54		2		-		-	
105	33,5	108		-		-		-	
115	36,5	116	283 m ³	5	7,345 m ³	1	1,167 m ³	1	1,167 m ³
125	40,0	107		6		4		-	
135	43,0	106		9		-		-	
145	46,0	58	459 m ³	21	65 m ³	-	5,614 m ³	-	
155	49,5	37		18		-		-	
165	52,5	24		4		-		-	
175	55,5	17	212 m ³	9	80 m ³	-		-	
185	59,0	12		5		-		-	
195	62,0	3	56 m ³	3	29 m ³	-		-	
205	65,0	-		1		-		-	
215	68,5	-		1	8,905 m ³	-		-	
Totaux Gr.		668	1 024 m ³	84	190 m ³	5	6,781 m ³	1	1,167 m ³
Houp./tail.			-		-		-		-

721/2024/3531/2/116 Tri 005

LOT 116		DOUGLAS AMELIORATION NORMAL NORMAL		DOUGLAS AMELIORATION SEC NORMAL					
Espèce	Coupe	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
95	30,0	1		-		-		-	
105	33,5	2		-		-		-	
115	36,5	1	3,716 m ³	-		-		-	
125	40,0	1		-		-		-	
135	43,0	3		-		-		-	
145	46,0	1	8,461 m ³	1	1,980 m ³	-		-	
155	49,5	2		-		-		-	
165	52,5	2		-		-		-	
175	55,5	-	9,630 m ³	-		-		-	
185	59,0	-		-		-		-	
195	62,0	1	3,543 m ³	-		-		-	
Totaux Gr.		14	25 m ³	1	1,980 m ³	-		-	
Houp./tail.			-		-		-		-

721/2024/3531/2/116 Tri 005

LOT 116

Cantonement VIROINVAL



Propriété VIROINVAL CNE

Remarques éventuelles pour le lot 116

- Exploitation sur lits de branches
- Passage sur 3ha68

LOT 117

Cantonement VIROINVAL



Propriété VIROINVAL CNE

INFORMATIONS : COLOT Mathieu, 0470/21.67.97, 0470/21.67.97

10,7279 Ha; 334 bois; cube moyen : 672 dm³; circ moyenne : 89 cm; 224 m3 grumes

Comp/Pa : 439/70, 439/91

Lieu(x) - dit(s)

BOULY BREDOIRES - cpe 15

 Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 117		EPICEA		EPICEA		EPICEA		PIN SYLVESTRE	
Espèce	AMELIORATION	AMELIORATION		SCOLYTE SEC RX		DEFINITIVE		AMELIORATION	
Coupe	NORMAL	NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Qualité	NORMAL	NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Type	NORMAL	NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Circ. Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	
45 14,5	-		-		-		2		
55 17,5	3	0,663 m ³	-	-	-	-	7	1,456 m ³	
65 20,5	15	4,905 m ³	-	-	3	0,981 m ³	5	1,320 m ³	
75 24,0	45		1		3		14		
85 27,0	58	55 m ³	3	2,212 m ³	7	5,478 m ³	32	21 m ³	
95 30,0	19		2		14		13		
105 33,5	10		1		13		5		
115 36,5	6	32 m ³	1	3,698 m ³	6	31 m ³	1	13 m ³	
125 40,0	4		-		3		-		
135 43,0	-		-		1		-		
145 46,0	1	7,861 m ³	-	-	-	5,974 m ³	-	-	
Totaux Gr.	161	100 m ³	8	5,910 m ³	50	43 m ³	79	37 m ³	
Houp./tail.		-		-		-		-	

721/2024/3531/2/117 Tri 005

LOT 117		MELEZE							
Espèce	AMELIORATION								
Coupe	NORMAL								
Qualité	NORMAL								
Type	NORMAL								
Circ. Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	
65 20,5	1	0,262 m ³	-	-	-	-	-	-	
75 24,0	2		-		-		-		
85 27,0	2	1,716 m ³	-	-	-	-	-	-	
95 30,0	4		-		-		-		
105 33,5	8		-		-		-		
115 36,5	7	17 m ³	-	-	-	-	-	-	
125 40,0	5		-		-		-		
135 43,0	5		-		-		-		
145 46,0	2	19 m ³	-	-	-	-	-	-	
Totaux Gr.	36	38 m ³	-	-	-	-	-	-	
Houp./tail.		-		-		-		-	

721/2024/3531/2/117 Tri 005

Remarques éventuelles pour le lot 117

- Exploitation sur lits de branches
- Cloisonnements
- Passage sur 4ha

LOT 118

Cantonnement VIROINVAL



Propriété VIROINVAL CNE

INFORMATIONS : COLOT Mathieu, 0470/21.67.97, 0470/21.67.97
 1,8789 Ha; 639 bois; cube moyen : 120 dm³; circ moyenne : 44 cm; 77 m3 grumes
 Comp/Pa : 449/21, 449/31

Lieu(x) - dit(s)

VOISSY - cpe 3

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 118		EPICEA		DOUGLAS					
Espèce		AMELIORATION		AMELIORATION					
Coupe		NORMAL		NORMAL					
Qualité		NORMAL		NORMAL					
Type		NORMAL		NORMAL					
Circ. Diam.		Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25 8,0		30		46		-		-	
35 11,0		123	7,704 m ³	46	3,167 m ³	-	-	-	-
45 14,5		108		28		-		-	
55 17,5		97	30 m ³	7	4,037 m ³	-	-	-	-
65 20,5		61	17 m ³	4	1,032 m ³	-	-	-	-
75 24,0		23		4		-		-	
85 27,0		1	9,398 m ³	1	1,917 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		443	64 m ³	136	10 m ³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

721/2024/3531/2/118 Tri 005

LOT 118		FEUILLUS DIVERS							
Espèce		AMELIORATION							
Coupe		NORMAL							
Qualité		NORMAL							
Type		NORMAL							
Circ. Diam.		Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25 8,0		29		-		-		-	
35 11,0		27	1,874 m ³	-	-	-	-	-	-
45 14,5		4	0,376 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		60	2,250 m ³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

721/2024/3531/2/118 Tri 005

Remarques éventuelles pour le lot 118

- Cloisonnements existants

LOT 119

Cantonement VIROINVAL



Propriété VIROINVAL CNE

INFORMATIONS : COLOT Mathieu, 0470/21.67.97, 0470/21.67.97

12,0000 Ha; 614 bois; cube moyen : 715 dm³; circ moyenne : 91 cm; 439 m3 grumes

Comp/Pa : 436/70

Lieu(x) - dit(s)

CLAIRES BOULES - cpe 12

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 119		EPICEA		MELEZE					
Espèce	Coupe	DEFINITIVE		SANITAIRE					
Qualité	Type	NORMAL		NORMAL					
Type		NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
55	17,5	5	1,030 m ³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	32	9,984 m ³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	103		-		-		-	
85	27,0	175	150 m ³	1	0,494 m ³	-	-	-	-
95	30,0	150		-		-		-	
105	33,5	91		1		-		-	
115	36,5	42	254 m ³	1	1,942 m ³	-	-	-	-
125	40,0	9		-		-		-	
135	43,0	2		-		-		-	
145	46,0	2	21 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		611	436 m ³	3	2,436 m ³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-	-	-	-	-

721/2024/3531/2/119 Tri 005

Remarques éventuelles pour le lot 119

- Exploitation sur lits de branches
- Passage sur 1ha50

LOT 120

Cantonnement VIROINVAL



Propriété VIROINVAL CNE

INFORMATIONS : COLOT Mathieu, 0470/21.67.97, 0470/21.67.97

4,1444 Ha; 238 bois; cube moyen : 794 dm³; circ moyenne : 94 cm; 189 m3 grumes

Comp/Pa : 448/70

Lieu(x) - dit(s)

LES BRULINS - cpe 7

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 120		EPICEA AMELIORATION NORMAL NORMAL		EPICEA AMELIORATION SCOLYTE SEC RX NORMAL					
Espèce	Coupe	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
Circ.	Diam.								
65	20,5	5	1,600 m ³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	35		-		-		-	
85	27,0	71	58 m ³	-	-	-	-	-	-
95	30,0	62		1		-		-	
105	33,5	29		-		-		-	
115	36,5	22	103 m ³	-	0,769 m ³	-	-	-	-
125	40,0	5		-		-		-	
135	43,0	5		-		-		-	
145	46,0	-	16 m ³	-	-	-	-	-	-
155	49,5	1		-		-		-	
165	52,5	1		-		-		-	
175	55,5	-	5,329 m ³	-	-	-	-	-	-
185	59,0	1	3,590 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		237	188 m ³	1	0,769 m ³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

721/2024/3531/2/120 Tri 005

Remarques éventuelles pour le lot 120

- Exploitation avec cloisonnements

LOT 121

Cantonement VIROINVAL



Propriété VIROINVAL CNE

INFORMATIONS : COLOT Mathieu, 0470/21.67.97,
42,4251 Ha; 751 bois; cube moyen : 915 dm³; circ moyenne : 100 cm; 687 m3 grumes
Comp/Pa : 410/70, 411/70, 412/70, 412/91, 413/70, 413/73

Lieu(x) - dit(s)

TAILLES AUX CHARMES - cpe 5, LES GRAS - cpe 5, MALBRULEE - cpe 11, TROIS MARIES - cpe 11

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 121		EPICEA AMELIORATION NORMAL NORMAL		EPICEA AMELIORATION BORDURE NORMAL		EPICEA AMELIORATION SCOLYTE SEC RX NORMAL		DOUGLAS AMELIORATION NORMAL NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
55	17,5	1	0,221 m ³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	8	2,512 m ³	-	-	2	0,632 m ³	-	-
75	24,0	46		-	-	1		1	
85	27,0	158	114 m ³	-	-	-	0,430 m ³	-	0,383 m ³
95	30,0	193		-	-	7		1	
105	33,5	161		-	-	4		-	
115	36,5	72	393 m ³	-	-	-	9,213 m ³	5	6,492 m ³
125	40,0	41		6		-		1	
135	43,0	14		7		-		2	
145	46,0	7	99 m ³	5	31 m ³	-	-	-	4,765 m ³
155	49,5	1		3		-		1	
165	52,5	-		-		-		-	
175	55,5	-	2,475 m ³	1	11 m ³	-	-	-	2,255 m ³
185	59,0	-		-		-		-	
195	62,0	-	-	1	4,008 m ³	-	-	-	-
205	65,0	-		-		-		-	
215	68,5	-		-		-		-	
225	71,5	-	-	1	5,054 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		702	611 m ³	24	51 m ³	14	10 m ³	11	14 m ³
Houp./tail.			-		-		-		-

721/2024/3531/2/121 Tri 006

Remarques éventuelles pour le lot 121

- Passage sur 15ha
- Cloisonnement existant - Exploitation sur lits de branches pour préserver le cloisonnement
- Attention aux semis naturels en particulier sur les îlots 3 et 4 du comp 412

LOT 122

Cantonnement VIROINVAL



Propriété VIROINVAL CNE

INFORMATIONS : COLOT Mathieu, 0470/21.67.97,

8,9274 Ha; 1070 bois; cube moyen : 944 dm³; circ moyenne : 101 cm; 1010 m³ grumes

Comp/Pa : 407/70

Lieu(x) - dit(s)

BASSE MON AME - cpe 9

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 122		EPICEA DEFINITIVE NORMAL		EPICEA DEFINITIVE BORDURE NORMAL		EPICEA DEFINITIVE SCOLYTE SEC RX NORMAL			
Espèce	Coupe	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
55	17,5	1	0,227 m ³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	26	8,320 m ³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	112		-		1		-	
85	27,0	179	157 m ³	2	1,182 m ³	-	0,439 m ³	-	-
95	30,0	219		4		2		-	
105	33,5	204		7		2		-	
115	36,5	122	516 m ³	12	24 m ³	-	3,504 m ³	-	-
125	40,0	72		20		1		-	
135	43,0	32		20		-		-	
145	46,0	8	176 m ³	7	77 m ³	-	1,444 m ³	-	-
155	49,5	3		4		-		-	
165	52,5	3		5		-		-	
175	55,5	1	19 m ³	-	23 m ³	-	-	-	-
185	59,0	1	3,533 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		983	880 m ³	81	125 m ³	6	5,387 m ³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

721/2024/3531/2/122 Tri 006

Remarques éventuelles pour le lot 122

- Exploitation sur lits de branches
- Attention à la plantation de Douglas située en bordure de la coupe

LOT 123

Cantonnement VIROINVAL



Propriété VIROINVAL CNE

INFORMATIONS : DELFOSSE Guy, 0477/781.505,
21,8685 Ha; 1449 bois; cube moyen : 972 dm³; circ moyenne : 112 cm; 1408 m³ grumes
Comp/Pa : 516/81

Lieu(x) - dit(s)

ROCHE TROUEE - cpe 11

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 123		PIN NOIR							
Espèce	Coupe	DEFINITIVE							
Qualité	Type	NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
55	17,5	3	0,495 m ³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	19	4,674 m ³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	65		-	-	-	-	-	-
85	27,0	172	103 m ³	-	-	-	-	-	-
95	30,0	251		-	-	-	-	-	-
105	33,5	237		-	-	-	-	-	-
115	36,5	206	549 m ³	-	-	-	-	-	-
125	40,0	184		-	-	-	-	-	-
135	43,0	113		-	-	-	-	-	-
145	46,0	85	513 m ³	-	-	-	-	-	-
155	49,5	57		-	-	-	-	-	-
165	52,5	25		-	-	-	-	-	-
175	55,5	14	187 m ³	-	-	-	-	-	-
185	59,0	8		-	-	-	-	-	-
195	62,0	6	38 m ³	-	-	-	-	-	-
205	65,0	2		-	-	-	-	-	-
215	68,5	1		-	-	-	-	-	-
225	71,5	1	14 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		1 449	1 409 m ³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-	-	-	-	-	-	-

721/2024/3531/2/123 Tri 012

Remarques éventuelles pour le lot 123

- Bois marqués à la couleur
- Les pins situés au nord du chemin ne font pas partie du lot (maintenus en place)
- NATURA 2000 : abattage interdit en avril-mai-juin
- la pelouse en bord de route ne peut pas être utilisée pour le débardage et le stockage des bois
- Fin du délai d'exploitation (abattage-débardage-vidange) : 31 DECEMBRE 2024 (projet Parc National ESEM)
- Aucune prorogation des délais d'exploitation ne sera autorisée
- les feuillus ne font pas partie du lot
- Pour les visites merci de contacter Mr Delfosse au 0477/781.505 ou Mr Lambert au 0476/650.012

LOT 124

Cantonnement VIROINVAL



Propriété VIROINVAL CNE

INFORMATIONS : DELFOSSE Guy, 0477/781.505,
 4,5994 Ha; 2195 bois; cube moyen : 549 dm³; circ moyenne : 89 cm; 1205 m³ grumes
 Comp/Pa : 539/76

Lieu(x) - dit(s)

TIENNE DELVAUX - cpe 15

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 124		PIN NOIR							
Espèce	Coupe	DEFINITIVE							
Qualité	Type	NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
45	14,5	6		-		-		-	
55	17,5	82	13 m ³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	266	60 m ³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	413		-		-		-	
85	27,0	457	352 m ³	-	-	-	-	-	-
95	30,0	406		-		-		-	
105	33,5	292		-		-		-	
115	36,5	157	630 m ³	-	-	-	-	-	-
125	40,0	61		-		-		-	
135	43,0	38		-		-		-	
145	46,0	11	139 m ³	-	-	-	-	-	-
155	49,5	6	11 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		2 195	1 205 m ³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

721/2024/3531/2/124 Tri 012

Remarques éventuelles pour le lot 124

- Visite du lot vivement recommandée
- Lambeau de pelouse calcicole au fond à gauche à préserver
- Bois marqués à la couleur
- BIODIVERSITE : abattage interdit en avril-mai-juin
- Pas de débardage par le verger privé
- Fin du délai d'exploitation (abattage-débardage-vidange) : 31 DECEMBRE 2024 (projet Parc National ESEM)
- Aucune prorogation des délais d'exploitation ne sera autorisée
- les feuillus ne font pas partie du lot
- Pour les visites merci de contacter Mr Delfosse au 0477/781.505 ou Mr Lambert au 0476/650.012

LOT 125

Cantonnement VIROINVAL



Propriété VIROINVAL CNE

INFORMATIONS : DELFOSSE Guy, 0477/781.505,
27,7064 Ha; 3415 bois; cube moyen : 994 dm³; circ moyenne : 114 cm; 3394 m³ grumes
Comp/Pa : 530/67

Lieu(x) - dit(s)

FRIMOYE - cpe 1

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 125		PIN SYLVESTRE		PIN NOIR					
Espèce	Coupe	DEFINITIVE		DEFINITIVE					
Qualité	Type	NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
45	14,5	-	-	2	-	-	-	-	-
55	17,5	-	-	2	0,574 m ³	-	-	-	-
65	20,5	-	-	16	4,144 m ³	-	-	-	-
75	24,0	2	-	81	-	-	-	-	-
85	27,0	7	4,127 m ³	234	141 m ³	-	-	-	-
95	30,0	12	-	492	-	-	-	-	-
105	33,5	18	-	661	-	-	-	-	-
115	36,5	3	25 m ³	662	1 461 m ³	-	-	-	-
125	40,0	6	-	542	-	-	-	-	-
135	43,0	2	-	349	-	-	-	-	-
145	46,0	2	13 m ³	167	1 423 m ³	-	-	-	-
155	49,5	-	-	96	-	-	-	-	-
165	52,5	-	-	34	-	-	-	-	-
175	55,5	-	-	16	296 m ³	-	-	-	-
185	59,0	-	-	5	-	-	-	-	-
195	62,0	-	-	2	20 m ³	-	-	-	-
205	65,0	1	3,454 m ³	1	3,346 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		53	46 m ³	3 362	3 349 m ³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-	-	-	-	-

721/2024/3531/2/125 Tri 012

Remarques éventuelles pour le lot 125

- NATURA 2000 : abattage interdit en avril-mai-juin
- Bois marqués à la couleur
- La pelouse séparant les 2 peuplement ne peut pas être utilisée pour le débardage des bois
- Fin du délai d'exploitation (abattage-débardage-vidange) : 31 DECEMBRE 2024 (projet Parc National ESEM)
- Aucune prorogation des délais d'exploitation ne sera autorisée
- les feuillus ne font pas partie du lot
- Pour les visites merci de contacter Mr Delfosse au 0477/781.505 ou Mr Lambert au 0476/650.012

LOT 126

Cantonnement VIROINVAL



Propriété VIROINVAL CNE

INFORMATIONS : DELFOSSE Guy, 0477/781.505,

24,5670 Ha; 3079 bois; cube moyen : 1121 dm³; circ moyenne : 119 cm; 3451 m³ grumes

Comp/Pa : 527/67, 528/67

Lieu(x) - dit(s)

LINERY - cpe 7, REVERS DES GODIAS - cpe 7

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 126		EPICEA		PIN NOIR		PIN NOIR		PIN CORSE	
Espèce	Coupe	DEFINITIVE		AMELIORATION		DEFINITIVE		AMELIORATION	
Qualité	Type	NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
55	17,5	1	0,206 m ³	-	-	2	0,330 m ³	1	0,175 m ³
65	20,5	3	0,960 m ³	1	0,253 m ³	7	1,720 m ³	6	1,620 m ³
75	24,0	3		1		36		7	
85	27,0	6	4,863 m ³	1	0,850 m ³	148	81 m ³	13	9,415 m ³
95	30,0	7		3		313		5	
105	33,5	2		2		489		2	
115	36,5	2	9,735 m ³	1	4,595 m ³	551	1 127 m ³	4	9,369 m ³
125	40,0	3		1		546		-	
135	43,0	1		-		405		-	
145	46,0	1	8,275 m ³	-	1,252 m ³	232	1 640 m ³	-	-
155	49,5	-		-		151		-	
165	52,5	-		-		70		-	
175	55,5	-	-	-	-	21	496 m ³	-	-
185	59,0	-		-		10		-	
195	62,0	-	-	-	-	5	43 m ³	-	-
205	65,0	-	-	-	-	2	6,822 m ³	-	-
Totaux Gr.		29	24 m ³	10	6,950 m ³	2 988	3 396 m ³	38	21 m ³
Houp./tail.			-		-		-		-

721/2024/3531/2/126 Tri 012

LOT 126		MELEZE							
Espèce	Coupe	AMELIORATION							
Qualité	Type	NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
45	14,5	5		-		-		-	
55	17,5	1	0,700 m ³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	2	0,528 m ³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	3		-		-		-	
85	27,0	3	2,580 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		14	3,808 m ³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

721/2024/3531/2/126 Tri 012

LOT 126

Cantonnement VIROINVAL



Propriété VIROINVAL CNE

Remarques éventuelles pour le lot 126

- Visite du lot vivement recommandée (marquage MAB - débardage 2 options - traversée cours d'eau pour des bois billonnés uniquement)
- NATURA 2000 : abattage interdit en avril-mai-juin
- Bois marqués à la couleur (partie EST du massif)
- Fin du délai d'exploitation (abattage-débardage-vidange) : 31 DECEMBRE 2024 (projet Parc National ESEM)
- Aucune prorogation des délais d'exploitation ne sera autorisée
- les feuillus ne font pas partie du lot
- Pour les visites merci de contacter Mr Delfosse au 0477/781.505 ou Mr Lambert au 0476/650.012

LOT 127

Cantonnement VIROINVAL



Propriété VIROINVAL CNE

INFORMATIONS : DELFOSSE Guy, 0477/781.505,14,0000 Ha; 682 bois; cube moyen : 1005 dm³; circ moyenne : 113 cm; 686 m3 grumes

Comp/Pa : 527/67, 528/67

Lieu(x) - dit(s)

LINERY - cpe 7, REVERS DES GODIAS - cpe 7

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 127		PIN NOIR					
Espèce	Coupe	AMELIORATION					
Qualité	Type	NORMAL					
Type		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
65	20,5	3	0,696 m ³	-	-	-	-
75	24,0	21		-		-	
85	27,0	45	30 m ³	-	-	-	-
95	30,0	108		-		-	
105	33,5	138		-		-	
115	36,5	147	328 m ³	-	-	-	-
125	40,0	98		-		-	
135	43,0	53		-		-	
145	46,0	36	259 m ³	-	-	-	-
155	49,5	20		-		-	
165	52,5	8		-		-	
175	55,5	4	66 m ³	-	-	-	-
185	59,0	1	2,650 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		682	686 m ³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-

721/2024/3531/2/127 Tri 012

Remarques éventuelles pour le lot 127

- Marquage au marteau royal (la couleur a été utilisée pour un inventaire et doit être ignorée)
- Abattage interdit en avril-mai-juin (NATURA 2000)
- Les sentiers doivent être nettoyés au fur et à mesure de l'exploitation
- Les feuillus sont tous réservés et doivent être préservés au maximum
- Pour les visites merci de contacter Mr Delfosse au 0477/781.505 ou Mr Lambert au 0476/650.012

LOT 128

Cantonement VIROINVAL



Propriété VIROINVAL CNE

INFORMATIONS : DELFOSSE Guy, 0477/781.505,
 17,7719 Ha; 80 bois; cube moyen : 1437 dm³; circ moyenne : 127 cm; 115 m3 grumes
 Comp/Pa : 515/81

Lieu(x) - dit(s)

ROCHE AUX FAUCONS - cpe 11

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 128		MELEZE		MELEZE					
Espèce	Coupe	DEFINITIVE		DEFINITIVE					
Qualité	Type	NORMAL		SEC					
		NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
85	27,0	2	0,988 m ³	1	0,494 m ³	-	-	-	-
95	30,0	3		-		-		-	
105	33,5	14		-		-		-	
115	36,5	9	24 m ³	1	1,091 m ³	-	-	-	-
125	40,0	14		-		-		-	
135	43,0	12		2		-		-	
145	46,0	13	64 m ³	1	5,248 m ³	-	-	-	-
155	49,5	5		-		-		-	
165	52,5	2		-		-		-	
175	55,5	-	16 m ³	-	-	-	-	-	-
185	59,0	1	3,144 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		75	108 m ³	5	6,833 m ³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-	-	-	-	-

721/2024/3531/2/128 Tri 012

Remarques éventuelles pour le lot 128

- Prendre contact avec l'agriculteur pour le débardage
- NATURA 2000 : abattage interdit en avril-mai-juin
- Pour les visites merci de contacter Mr Delfosse au 0477/781.505 ou Mr Lambert au 0476/650.012

LOT 201

Cantonnement VIROINVAL



Propriété ARLON CNE

INFORMATIONS : DONNAY Jérémi, 060/31.02.93, 0470/224764

13,1955 Ha; 1897 bois; cube moyen : 1351 dm³; circ moyenne : 118 cm; 2563 m³ grumes

Comp/Pa : 752/2, 762/2, 763/2, 766/2

Lieu(x) - dit(s)

St Théodore - cpe 11, St Luc - cpe 11, Risque Tout - cpe 4, Les Pairières - cpe 5

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 201		EPICEA AMELIORATION		EPICEA AMELIORATION SCOLYTE SEC RX		EPICEA DEFINITIVE NORMAL		EPICEA DEFINITIVE SCOLYTE VERT RX	
Espèce	Coupe	NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Qualité	Type	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
55	17,5	-	-	-	-	1	0,227 m ³	-	-
65	20,5	-	-	-	-	-	-	-	-
75	24,0	-	-	-	-	9	-	-	-
85	27,0	4	2,404 m ³	-	-	46	32 m ³	4	2,404 m ³
95	30,0	7	-	-	-	113	-	7	-
105	33,5	20	-	1	-	183	-	13	-
115	36,5	34	66 m ³	-	0,985 m ³	241	556 m ³	6	25 m ³
125	40,0	33	-	1	-	193	-	5	-
135	43,0	24	-	2	-	113	-	7	-
145	46,0	19	131 m ³	1	7,064 m ³	81	651 m ³	4	28 m ³
155	49,5	19	-	-	-	38	-	-	-
165	52,5	9	-	-	-	13	-	-	-
175	55,5	4	86 m ³	-	-	8	156 m ³	-	-
185	59,0	4	-	-	-	-	-	-	-
195	62,0	-	15 m ³	-	-	1	3,943 m ³	-	-
205	65,0	-	-	-	-	1	-	-	-
215	68,5	-	-	-	-	-	-	-	-
225	71,5	-	-	-	-	1	9,106 m ³	-	-
Totaux Gr.		177	300 m ³	5	8,049 m ³	1 042	1 408 m ³	46	55 m ³
Houp./tail.			-		-		-		-

721/2024/3021/2/201 Tri 007

LOT 201		EPICEA		EPICEA		GRANDIS		GRANDIS	
Espèce	Coupe	DEFINITIVE		DEFINITIVE		DEFINITIVE		DEFINITIVE	
Qualité	Qualité	SCOLYTE SEC RX		SEC		NORMAL		SEC	
Type	Type	NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
65	20,5	2	0,640 m ³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	17		-		-		-	
85	27,0	34	28 m ³	-	-	1	0,528 m ³	-	-
95	30,0	62		-		1		1	
105	33,5	48		8		1		-	
115	36,5	52	157 m ³	8	18 m ³	2	3,972 m ³	2	3,047 m ³
125	40,0	44		13		10		1	
135	43,0	23		9		4		2	
145	46,0	12	129 m ³	11	57 m ³	8	37 m ³	9	23 m ³
155	49,5	8		2		10		6	
165	52,5	1		1		10		3	
175	55,5	-	22 m ³	-	7,659 m ³	10	76 m ³	4	32 m ³
185	59,0	-		-		5		4	
195	62,0	-	-	-	-	1	19 m ³	3	23 m ³
205	65,0	-		-		3		2	
215	68,5	-	-	-	-	2	20 m ³	2	16 m ³
Totaux Gr.		303	337 m ³	52	83 m ³	68	157 m ³	39	97 m ³
Houp./tail.			-		-		-		-

721/2024/3021/2/201 Tri 007

LOT 201		ABIES VEITCHII		ABIES VEITCHII		PIN NOIR		MELEZE D'EUROPE	
Espèce	Coupe	DEFINITIVE		DEFINITIVE		SANITAIRE		AMELIORATION	
Qualité	Qualité	NORMAL		SEC		NORMAL		NORMAL	
Type	Type	NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
65	20,5	6	1,608 m ³	2	0,536 m ³	-	-	-	-
75	24,0	15		6		-		-	
85	27,0	36	24 m ³	9	6,960 m ³	-	-	-	-
95	30,0	30		3		-		-	
105	33,5	20		7		-		1	
115	36,5	15	54 m ³	-	8,057 m ³	2	2,086 m ³	-	0,861 m ³
125	40,0	7		-		1		-	
135	43,0	1		-		1		-	
145	46,0	-	11 m ³	-	-	-	2,758 m ³	1	1,934 m ³
155	49,5	1		-		-		-	
165	52,5	-		-		-		-	
175	55,5	-	2,107 m ³	-	-	-	-	-	-
185	59,0	-	-	-	-	1	2,858 m ³	-	-
Totaux Gr.		131	93 m ³	27	16 m ³	5	7,702 m ³	2	2,795 m ³
Houp./tail.			-		-		-		-

721/2024/3021/2/201 Tri 007

LOT 201

Cantonnement VIROINVAL



Propriété ARLON CNE

Remarques éventuelles pour le lot 201

- Tous les bois scolytes doivent être exploités et évacués de la forêt pour le 30/04/2024 au plus tard (risque sanitaire)
- Les bois verts doivent être exploités et évacués pour le 31/12/2024 (risque sanitaire)
- Exploitation sur lits de branches obligatoire
- Préservation maximale des semis naturels existants (suivre les indications du garde forestier)

LOT 202

Cantonement VIROINVAL



Propriété ARLON CNE

INFORMATIONS : DONNAY Jérémi, 060/31.02.93, 0470/224764

38,7547 Ha; 1339 bois; cube moyen : 1286 dm³; circ moyenne : 116 cm; 1722 m³ grumes

Comp/Pa : 761/2, 764/2

Lieu(x) - dit(s)

Notre Dame - cpe 3, Vieilles Voyes - cpe 7

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 202		EPICEA		EPICEA		MELEZE		THUYA GEANT	
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION	
Qualité	Type	NORMAL		SEC		NORMAL		NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
55	17,5	1	0,227 m ³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	4	1,308 m ³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	17		-	-	-	-	-	-
85	27,0	80	56 m ³	-	-	-	-	1	0,504 m ³
95	30,0	169		1		-		4	
105	33,5	275		-		-		-	
115	36,5	282	748 m ³	-	0,779 m ³	-	-	-	2,636 m ³
125	40,0	213		-		-		-	
135	43,0	146		-		-		2	
145	46,0	93	770 m ³	-	-	-	-	-	2,936 m ³
155	49,5	28		-		1		-	
165	52,5	12		-		-		-	
175	55,5	5	119 m ³	-	-	-	2,141 m ³	-	-
185	59,0	5	18 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		1 330	1 713 m ³	1	0,779 m ³	1	2,141 m ³	7	6,076 m ³
Houp./tail.			-		-		-		-

721/2024/3021/2/202 Tri 007

Remarques éventuelles pour le lot 202

- Exploitation sur cloisonnements existants uniquement
- Strict respect de la régénération
- Ebranchage sur cloisonnements pour préserver les semis dans la mesure du possible
- Recoupe obligatoire à 20 m avant débardage (préservation du peuplement existant et de la régénération naturelle)
- Exploitation interdite en avril-mai-juin (risque élevé de dégâts en sève + biodiversité)
- engins à chenilles interdits (risque majeur de dégâts aux racines)

LOT 203

Cantonnement VIROINVAL



Propriété ARLON CNE

INFORMATIONS : DONNAY Jérémie, 060/31.02.93, 0470/224764

3,2000 Ha; 59 bois; cube moyen : 2129 dm³; circ moyenne : 151 cm; 126 m³ grumes

Comp/Pa : 761/2

Lieu(x) - dit(s)

Notre Dame - cpe 3

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 203		DOUGLAS		MELEZE					
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION					
Qualité	Type	NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
95	30,0	1		-		-		-	
105	33,5	2		-		-		-	
115	36,5	1	3,707 m ³	3	3,270 m ³	-	-	-	-
125	40,0	9		-		-		-	
135	43,0	5		-		-		-	
145	46,0	7	35 m ³	1	1,942 m ³	-	-	-	-
155	49,5	9		-		-		-	
165	52,5	7		-		-		-	
175	55,5	5	51 m ³	-	-	-	-	-	-
185	59,0	3		-		-		-	
195	62,0	4	23 m ³	-	-	-	-	-	-
205	65,0	-		-		-		-	
215	68,5	2	8,232 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		55	121 m ³	4	5,212 m ³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

721/2024/3021/2/203 Tri 007

Remarques éventuelles pour le lot 203

- Exploitation sur cloisonnements existants
- Recoupe obligatoire à 20 m avant débardage (préservation du peuplement existant et de la régénération naturelle)
- Exploitation interdite en avril-mai-juin (risque élevé de dégâts en sève + biodiversité)
- engins à chenilles interdits (risque majeur de dégâts aux racines)

LOT 31

Cantonnement PHILIPPEVILLE



Propriété PHILIPPEVILLE CNE

INFORMATIONS : BORGNIET Vincent, 0477 78 15 36, 0477 78 15 36
 0,6421 Ha; 122 bois; cube moyen : 2492 dm³; circ moyenne : 157 cm; 304 m3 grumes
 Comp/Pa : 287/2

Lieu(x) - dit(s)

FAGNOLLE La Pierre du Sacrifice - cpe 3

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 31		GRANDIS		GRANDIS					
Espèce	Coupe	DEFINITIVE		DEFINITIVE					
Qualité	Type	NORMAL		SEC					
		NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
75	24,0	-		2		-		-	
85	27,0	1	0,488 m ³	-	0,662 m ³	-	-	-	-
95	30,0	1		-		-		-	
105	33,5	5		1		-		-	
115	36,5	1	6,300 m ³	2	3,035 m ³	-	-	-	-
125	40,0	7		-		-		-	
135	43,0	5		6		-		-	
145	46,0	17	52 m ³	8	26 m ³	-	-	-	-
155	49,5	11		3		-		-	
165	52,5	11		5		-		-	
175	55,5	4	68 m ³	1	24 m ³	-	-	-	-
185	59,0	9		1		-		-	
195	62,0	4	46 m ³	1	7,128 m ³	-	-	-	-
205	65,0	6		2		-		-	
215	68,5	5		-		-		-	
225	71,5	1		1		-		-	
235	75,0	1	58 m ³	-	13 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		89	231 m ³	33	74 m ³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-	-	-	-	-

723/2024/3426/P/31 Tri 011

Remarques éventuelles pour le lot 31

En vue de préserver la régénération naturelle en place, l'exploitation se fera suivant les instructions données sur place par le titulaire du triage.

LOT 32

Cantonnement PHILIPPEVILLE



Propriété PHILIPPEVILLE CNE

INFORMATIONS : GERMAIN Marc, 0479/86.03.91, 0479/86.03.911,4291 Ha; 121 bois; cube moyen : 2057 dm³; circ moyenne : 143 cm; 249 m3 grumes

Comp/Pa : 235/20

Lieu(x) - dit(s)

FRANCHIMONT: Try Collet Ouest - cpe 15

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 32		EPICEA		DOUGLAS					
Espèce	Coupe	DEFINITIVE		DEFINITIVE					
Qualité	Type	SEC		NORMAL					
		NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
75	24,0	-		1		-		-	
85	27,0	-	-	-	0,381 m ³	-	-	-	-
95	30,0	2		3		-		-	
105	33,5	1		2		-		-	
115	36,5	2	5,067 m ³	7	13 m ³	-	-	-	-
125	40,0	-		14		-		-	
135	43,0	-		26		-		-	
145	46,0	-	-	16	99 m ³	-	-	-	-
155	49,5	3		13		-		-	
165	52,5	-		18		-		-	
175	55,5	-	7,122 m ³	9	110 m ³	-	-	-	-
185	59,0	-		2		-		-	
195	62,0	-	-	1	11 m ³	-	-	-	-
205	65,0	-		-		-		-	
215	68,5	-	-	1	4,281 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		8	12 m ³	113	238 m ³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

723/2024/3426/P/32 Tri 008

Remarques éventuelles pour le lot 32

Interdiction de débarder sur la route asphaltée.

Nettoyage de la route asphaltée (debris d'écorce, boue, ...)

LOT 33

Cantonnement PHILIPPEVILLE



Propriété PHILIPPEVILLE CNE

INFORMATIONS : THIRY Yvan, 0477 78 15 82, 0477 78 15 82

9,2111 Ha; 428 bois; cube moyen : 1393 dm³; circ moyenne : 121 cm; 596 m³ grumes

Comp/Pa : 307/20, 309/23

Lieu(x) - dit(s)

VIL-EN-FAGNE: Taille St-Louis - cpe 15

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 33		EPICEA		EPICEA		EPICEA		EPICEA	
Espèce		AMELIORATION		AMELIORATION		DEFINITIVE		DEFINITIVE	
Coupe		NORMAL		SEC		NORMAL		SEC	
Qualité		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Type		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
65	20,5	3	0,747 m ³	1	0,207 m ³	1	0,249 m ³	-	-
75	24,0	2		1		4		2	
85	27,0	3	2,392 m ³	4	2,248 m ³	12	8,456 m ³	1	1,234 m ³
95	30,0	2		4		26		8	
105	33,5	5		5		20		7	
115	36,5	4	11 m ³	5	13 m ³	28	76 m ³	4	18 m ³
125	40,0	7		11		12		2	
135	43,0	9		11		5		1	
145	46,0	10	49 m ³	11	59 m ³	1	31 m ³	-	4,884 m ³
155	49,5	5		5		-		-	
165	52,5	1		6		2		-	
175	55,5	2	21 m ³	3	37 m ³	-	5,462 m ³	-	-
185	59,0	1		5		-		-	
195	62,0	-	3,427 m ³	1	20 m ³	-	-	-	-
205	65,0	1	4,278 m ³	4	16 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		55	92 m ³	77	147 m ³	111	121 m ³	25	24 m ³
Houp./tail.			-		-		-		-

723/2024/3426/P/33 Tri 009

LOT 33

Cantonnement PHILIPPEVILLE



Propriété PHILIPPEVILLE CNE

LOT 33		PIN SYLVESTRE		PIN SYLVESTRE					
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION					
Qualité	Type	NORMAL		SEC					
		NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
85	27,0	3	1,464 m ³	1	0,488 m ³	-	-	-	-
95	30,0	13		2		-	-	-	-
105	33,5	26		3		-	-	-	-
115	36,5	28	64 m ³	1	5,024 m ³	-	-	-	-
125	40,0	33		2		-	-	-	-
135	43,0	15		1		-	-	-	-
145	46,0	14	95 m ³	-	4,095 m ³	-	-	-	-
155	49,5	8		1		-	-	-	-
165	52,5	6		-		-	-	-	-
175	55,5	1	34 m ³	-	2,106 m ³	-	-	-	-
185	59,0	-		-		-	-	-	-
195	62,0	1	3,300 m ³	-	-	-	-	-	-
205	65,0	1	3,810 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		149	202 m ³	11	12 m ³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

723/2024/3426/P/33 Tri 009

Remarques éventuelles pour le lot 33

Pour raison de préservation du sol, le débardage par temps humide est interdit (zone gorgée d'eau)

LOT 34

Cantonement PHILIPPEVILLE



Propriété PHILIPPEVILLE CNE

INFORMATIONS : HELSON Martin, 0479 86 52 43,
1,4223 Ha; 418 bois; cube moyen : 109 dm³; circ moyenne : 49 cm; 46 m3 grumes
Comp/Pa : 462/21, 463/21

Lieu(x) - dit(s)

NEUVILLE: Terre Piron - cpe 15

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 34		DOUGLAS		PIN SYLVESTRE					
Espèce		AMELIORATION		AMELIORATION					
Coupe		NORMAL		NORMAL					
Qualité		NORMAL		NORMAL					
Type		NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	27		1		-		-	
35	11,0	50	2,255 m ³	31	1,165 m ³	-	-	-	-
45	14,5	77		38		-		-	
55	17,5	61	13 m ³	55	11 m ³	-	-	-	-
65	20,5	21	4,221 m ³	36	7,920 m ³	-	-	-	-
75	24,0	17		3		-		-	
85	27,0	1	5,344 m ³	-	0,936 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		254	25 m ³	164	21 m ³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

723/2024/3426/P/34 Tri 010

